

SOMMAIRE - PLAN D'ACTION

Dernière mise à jour

30/06/2023

	Actions	Priorité de l'action	Périmètre	Ajustement à mi-parcours	Remarques
Axe 1 : L'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires					
	1 Proposer les services d'une Plateforme de Rénovation Energétique afin de conseiller sur la maîtrise des énergies et les énergies renouvelables	1	Territoire	Evolution	
	2 Soutenir des opérations de sensibilisation sur l'énergie auprès des particuliers	1	Territoire	Initiale	
	3 Définir un process d'accompagnement des entreprises	1	Territoire	Nouvelle	
	4 Faciliter les réflexions sur les pratiques alternatives de consommations d'énergie	1	Territoire	Initiale	
	5 Poursuivre l'action de lutte contre la précarité énergétique	1	Territoire	Initiale	
	6 Mettre en œuvre un plan d'économies et d'optimisation énergétique sur patrimoine de la COMPA	1	Patrimoine & Compétences	Initiale	
Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation					
	7 Proposer une démarche vers les acteurs industriels et agricoles permettant de mettre en place une dynamique de maîtrise et d'économie d'énergie	2	Territoire	Initiale	
	8 Accompagner les démarches allant vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement au travers notamment d'actions de sensibilisation sur les pratiques agricoles	1	Territoire	Initiale	
	9 Favoriser la structuration et la promotion des circuits alimentaires de qualité et de proximité	1	Territoire	Initiale	
	10 Faciliter le développement des énergies renouvelables	2	Territoire et Patrimoine	Initiale	
	11 Déployer le Plan de prévention des déchets	1	Territoire et Compétences	Initiale	
	12 Encourager au réemploi et à la réparation	1	Territoire	Initiale	
	13 Développer le reseau Repar'acteurs	1	Territoire	Initiale	
	14 Lutter contre le gaspillage alimentaire	1	Territoire	Initiale	
	15 Réduire la production de l'ensemble des déchets : déchets ménagers, emballages	1	Territoire	Initiale	
	16 Améliorer le tri, le traitement et la valorisation des déchets produits	1	Territoire	Initiale	
	17 Réduire la consommation de papier des services communautaires	1	Patrimoine & Compétences	Initiale	
	18 Conception exemplaire d'événements publics, sportifs et culturels	1	Patrimoine & Compétences	Nouvelle	
Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables					
	19 Encourager le développement de formes urbaines efficientes moins énergivores	2	Territoire	Initiale	
	20 Structurer l'offre de mobilité sur le territoire de la COMPA	1	Territoire	Nouvelle	
	21 Développer des outils d'information dématérialisée permettant de connaître l'offre du territoire entre termes de services, de tourisme et de loisirs	3	Territoire	Initiale	
	22 Encourager le jardin au naturel auprès des particuliers	2	Territoire	Initiale	
	23 Mobiliser et sensibiliser les acteurs publics sur l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau	1	Territoire	Initiale	
	24 Restaurer les milieux aquatiques sur les Bassins versants du territoire	1	Territoire	Initiale	
	25 Développer un suivi et une information de la qualité de l'air à l'échelle du territoire	2	Territoire	Initiale	
	26 Mettre en place des pratiques d'achats publics réfléchis en termes de développement durable, intégrant les impacts sociaux, énergétiques et environnementaux	2	Patrimoine & Compétences	Evolution	
	27 Mener une réflexion sur les Transports alternatifs pour les déplacements professionnels	3	Patrimoine & Compétences	Initiale	
	28 Former les agents à l'éco conduite	3	Patrimoine & Compétences	Initiale	
	29 Faciliter et expérimenter l'usage des outils de travail à distance : Audio et Visioconférence, skype....	1	Patrimoine & Compétences	Initiale	
	30 Optimiser et rationaliser le foncier économique et de l'immobilier d'entreprise	2	Patrimoine & Compétences	Initiale	
	31 Améliorer en terme de performances énergétiques les systemes épuratoires collectifs	3	Patrimoine & Compétences	Initiale	
Pilotage du Plan Climat Energie Territorial					
	32 Piloter, communiquer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET	1	Territoire	Initiale	



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 1

Page 1 / 2

Proposer les services d'une Plateforme de Rénovation Énergétique afin de conseiller sur la maîtrise des énergies et les énergies renouvelables

Axe 1 : L'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Objectif : Informer les habitants et les entreprises des leviers d'économies d'énergie

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Axe Négawatt : Efficacité

Priorité de l'action : 1

Horizon de l'action : Court terme

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

Le secteur résidentiel représente le 4ème poste d'émissions de gaz à effet de serre du territoire (soit 12,5 %), et constitue la cible principale des publics visés par les Espaces Info Énergies. Ceux-ci ont en effet pour objectif d'apporter des informations et des conseils gratuits et indépendants aux particuliers, notamment pour la maîtrise de l'énergie dans leur logement.

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis souhaite s'associer au dispositif existant sur le département de Loire Atlantique d'être animateur local de cette action. Dans le cadre de son PCAET, la COMPA souhaite soutenir cette initiative.

Description de l'action

L'action consiste donc à développer le dispositif d'Espace-Info-Energie (EIE) soutenu par l'ADEME, la Région Pays de Loire et les collectivités locales. La COMPA conventionnera avec Alisée pour la création et l'animation d'un Espace Info Energie sur son territoire afin de :

- apporter des conseils aux habitants concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
- assurer des permanences réparties sur le territoire

État d'avancement de l'action

Contact pris avec Alisée. En cours d'analyse d'un projet de convention

Objectifs

Objectif court terme

Créer Espace Info Energie

Objectif long terme

Espace Info énergie connu et fréquenté par la population
Un habitat résidentiel plus économe

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service énergies

Partenaires / services associés

Alisée / Ademe

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Espace info énergie créé et dynamique

Indicateurs de suivi

Evolution du nombre de personnes accueillies et conseillées

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA * : 70 000 €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Proposition d'Alisée pour la tenue de 4 permanences par mois sur le territoire

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Partielle

Émissions initiales du poste* : 86 523 TCO2e

* émissions du poste résidentiel du diagnostic territorial

Économie carbone : **A estimer** TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Prendre contact avec Alisée pour demander un chiffrage et un projet de convention	Environnement	janvier 2016
2	Se renseigner sur les aides et bâtir le plan de financement	Environnement	avril 2016
3	Identifier un local permettant d'héberger le futur Espace Info Énergie et chiffrer le coût d'aménagement	Environnement	mai 2016
4	Analyser et modifier la convention proposée en vérifiant bien que la convention prévoise la fourniture d'un rapport d'activité permettant d'évaluer les actions mise en place (nombre de travaux, énergie et GES économisés, ...)	Environnement	avril 2016
5	Identification des lieux de permanences dans les communes	Environnement	mai/juin 2016
6	Vérifier les conditions d'accueil dans les lieux externalisé de la COMPA	Environnement	juillet 2016
7	Signer la convention	Environnement	octobre 2016
8	Communiquer sur l'ouverture de l'Espace Info Energie	Communication	octobre 2016
9	Ouverture de l'Espace Info Énergie	Alisée	octobre 2016

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

A définir en fonction des missions qui seront confiées à Alisée, mais d'une manière générale il s'agira de reporter les données d'économies d'énergies par énergie afin de pouvoir calculer les émissions évitées.

Soutenir des opérations de sensibilisation sur l'énergie auprès des particuliers

Axe 1 : L'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Objectif : Informer les habitants et les entreprises des leviers d'économies d'énergie

Périmètre : Territoire


Type d'action : Atténuation

Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : **1**


Horizon de l'action : Court terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Au regard du diagnostic, la sensibilisation aux économies d'énergie apparaît indispensable à mener auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (particuliers, professionnels...). Le territoire recèle de lieux et d'actions exemplaires en la matière, il s'agira de les connaître et de les diffuser.

Description de l'action

Il s'agit sur le territoire de sensibiliser sur l'énergie l'organisation de manifestations de type foires et salons, visites, conférences, formations, ... Ces activités d'animation ont pour objectif d'assurer la diffusion la plus large des messages de sensibilisation et d'information sur la maîtrise de l'énergie, le développement durable et le changement climatique auprès de différents publics et de petites entreprises. La manière de diffuser les messages est très importante. Aussi il convient de trouver des techniques de sensibilisation innovantes et interactives.

A titre d'exemples, peuvent être cités :

> l'organisation et réalisation par l'espace info énergie d'animations collectives pouvant prendre la forme d'ateliers thématiques, de visites de sites, de balades thermiques ou de réunion TPW

> le prêt d'exposition aux communes ou aux services décentralisés de la COMPA qui en font la demande

> développer des actions conjointes avec des petites entreprises volontaires via les réseaux professionnels, ...

État d'avancement de l'action

En cours d'analyse d'un projet de convention avec ALISEE pour la cible particulier

En attente de proposition de la part de la CCI et de la CMA

Objectifs

Objectif court terme

Identifier l'ensemble des acteurs œuvrant à la sensibilisation et établir un pré programme sur 3 ans

Objectif long terme

A voir conventionner avec différents acteurs sur l'animation du programme

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service énergies

Partenaires / services associés

Alisée / CCI / CMA / ADEME

Indicateurs

Indicateurs de résultat

États des conventions ou partenariats engagés

Indicateurs de suivi

Nombre d'interventions et de personnes sensibilisées par cible

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA * : 34 000 €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Coût des heures facturées par les partenaires

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* : 215 194 TCO2e

* émissions du poste résidentiel + industrie + tertiaire

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

↳ réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Identifier les acteurs à même d'intervenir en fonction des différentes cibles (particulier, enseignement, entreprises, artisans, agriculteurs)	Environnement	janvier 2016
2	Conventionner avec Alisée l'organisation d'animation à destination de la population	Environnement	octobre 2016
3	Concernant les cibles professionnelles, organiser des rencontres avec les acteurs et services concernés pour les identifier les modalités, formes et contenus de programme de sensibilisation adaptés.	Environnement	2017
4	En fonction des retours, travailler à la rédaction de projets de conventions intégrant la notion de suivi et d'évaluation (nombre de personnes, ...)	Environnement	2017
5	Conventionner avec les acteur retenus	Environnement	2017
6	Mettre en place un suivi à une fréquence donnée (minimum annuel)	Environnement	2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nombre de séances et personnes sensibilisées par cible

Définir un process d'accompagnement des entreprises vers la transition énergétique

Axe 1 : L'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Informier et accompagner les entreprises dans la transition énergétique par
Objectif : l'activation de leviers d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables

Priorité de l'action : 1

Type d'action : Atténuation

Axe Négawatt : Sobriété


Horizon de l'action : Court terme

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

La COMPA accompagne actuellement les habitants, et le petit tertiaire, sur les thématiques d'économie d'énergie dans le cadre de la Plateforme de Rénovation Energétique. Ce dispositif n'est garanti que jusqu'au 31/12/2024, tout comme la PTR, puisqu'elle relève d'un dispositif régional prenant appui sur un programme national.

Cependant, le "petit tertiaire" ciblé par cette PTRE reste réduit, et concerne majoritairement des commerces.

En parallèle, les entreprises du territoire sollicitent la COMPA pour obtenir des informations sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la réglementation liée, ...

Face à ce constat et ces sollicitations nouvelles et grandissantes, la COMPA souhaite s'organiser en interne pour être en capacité de répondre à ces interrogations, et/ou réorienter vers un acteur compétent.

Description de l'action

Il s'agit de définir un process interne clair de réponse aux sollicitations de ces entreprises, qui peuvent passer par le pôle Développement Economique, Aménagement ou Environnement. Ces sollicitations interrogent le plus souvent des possibilités d'accompagnement technique et financier de la part de la collectivité.

Structurer ce processus en interne permettra d'apporter une réponse claire, commune et structurée sur l'ensemble des thématiques ; mais aussi construire une démarche de sensibilisation sur ces sujets. En effet, le point d'entrée peut concerner les financements et acteurs existants sur les travaux d'économie d'énergie, mais l'échange peut s'étendre aux autres thématiques climat-énergie comme les bonnes pratiques de mobilité ou d'achats durables au sein des entreprises.

État d'avancement de l'action

Objectifs

Objectif court terme

Réalisation de la boîte à outils

Organisation de 2 événements

Objectif long terme

Création d'un guichet unique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Développement Economique

Partenaires / services associés

Environnement et Aménagement

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Diffusion et appropriation de la boîte à outils

Réalisation de temps de sensibilisation

Indicateurs de suivi

Nombre de sollicitation des entreprises

Nombre d'intervention de sensibilisation

Coûts Prévisionnels

Coût actuel * :

Coûts pour la COMPA ** : Temps homme d'organisation, pilotage, communication

Gains de l'action estimé *** :

* Descriptif du coût actuel : -

** Nature des dépenses : Coût des heures facturées par Alisée

** Calculs des Gains : -

Fiches Action du PCET de la COMPA

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Difficile

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions initiales du poste* : 129 682 TCO2e

Émissions post-action : - TCO2e

* émissions du poste tertiaire + industrie du diagnostic territorial 2012

% de réduction / total : 0%

Étapes de mise en oeuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Process de réponse au flux entrant : créer une boîte à outils avec des fiches à transmettre pour répondre aux sollicitations (chiffres clef, points d'attention, acteurs locaux, ...)	Environnement	2023
2	Compléter d'une approche pro-active de sensibilisation, organisation d'évènement, partage de retours d'expérience, ... en s'appuyant sur les associations d'entreprises par exemple	DevEco	2023
3	Préfigurer un guichet unique spécifique entreprise en s'appuyant sur l'existant pour l'habitat, avec une vision complète et exhaustive des interlocuteurs privilégiés, des dispositifs de financement,...	Aménagement/DevEco/Enviro	2023 - 2024

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Assurer une transversalité entre les 3 pôles concernés : Aménagement, Développement Economique et Environnement

Historique des versions

Version	Modifié par	Nature de la modification	Date
1.0			
1.1			
1.2			
1.3			
1.4			
1.5			



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 4

Page 1 / 2

Faciliter les réflexions sur les pratiques alternatives de consommations d'énergie

Axe 1 : L'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Objectif : Informer les habitants et les entreprises des leviers d'économies d'énergie

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : **1**

Horizon de l'action : Moyen terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

L'action économie d'énergie passe évidemment par la sobriété en maîtrisant sa consommation. Depuis 3 ans, le Défi Famille a Energie positive existe en Loire atlantique. L'association ALISEE est la structure coordonnatrice. L'association EOLA a proposé à la COMPA d'être animateur local de cette action. Dans le cadre de son PCAET, la COMPA souhaite soutenir cette initiative.

Description de l'action

Des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent au sein d'une ville ou d'un village, entre amis, voisins, collègues... et concourent avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique. Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8% d'économies d'énergie - protocole de Kyoto oblige – par rapport à l'hiver précédant le concours. Le concours se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser et échanger les bonnes pratiques en groupe.

État d'avancement de l'action

En cours d'analyse avec ALISEE et EOLA

Objectifs

Objectif court terme

Conventionner l'animation du défi pour 2 équipes de 6 à 8 foyers pour la saison 2017/2018

Objectif long terme

Rééditer le défi les années suivantes et mesurer les économies

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service énergies

Partenaires / services associés

Alisée / EOLA / ADEME / Région / Service Habitat

Indicateurs

Indicateurs de résultat

> Baisse des consommations d'énergie et d'eau
> TeqCO2 évitées

Indicateurs de suivi

> Nombre de foyer participant

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA* : 10 000 €

Gain de l'action estimé** : A estimer

* Nature des dépenses : Coût des heures facturées par les partenaires

** Calculs des Gains : kWh économisés par énergie X prix moyen

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : 210 TCO2e

* émissions initiale de 2 groupes de familles participantes

Économie carbone : 85 TCO2e

% de réduction/an : 8%

Émissions post-action : - TCO2e

↳ réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Prendre contact avec Alisée pour demander un chiffrage et un projet de convention	Environnement	janvier 2016
2	Conventionner avec Alisée la coordination du Défi Famille à Energie Positive pour 2 équipes de 6 à 8 foyers	Environnement	octobre 2016
3	Soutenir Eola dans son appel à projet	Environnement	octobre 2016
4	Communiquer sur le Défi pour "recruter" les familles volontaires	Environnement	octobre 2016
5	Soutenir la soirée de lancement	Environnement	novembre 2016
6	Faire le bilan de l'opération et voir à ré éditer l'opération et participation clôture	Environnement	avril /mai 2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Bilan des économies d'énergie par énergie et émissions de GES associées

Poursuivre l'action de lutte contre la précarité énergétique

Axe 1 : L'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Objectif : Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Axe Négawatt : Sobriété


Priorité de l'action : **1**

Horizon de l'action : Court terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Sur le Pays d'Ancenis, on dénombre près de 25 000 résidences principales.

Si près d'un tiers de ces résidences principales sont de construction récente (après 1989), un autre tiers est antérieur à 1949.

Malgré les efforts accomplis par les propriétaires pour rénover le parc ancien (dans le cadre d'OPAH ou en dehors), les niveaux d'inconfort restent assez significatifs sur le territoire, notamment sur les questions thermiques et énergétiques.

Les disparités géographiques, à l'intérieur du Pays, mettent également en évidence un parc globalement plus dégradé sur les secteurs Nord et Est du Pays.

Dans le contexte socio-démographique local de ménages à ressources modestes (2 habitants sur 3 sont éligibles aux logements locatifs sociaux), la thématique de la précarité énergétique a aussi une résonance sociale.

Description de l'action

Un Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique, a démarré sur le Pays d'Ancenis en 2014, dans le cadre du dispositif national "Habiter Mieux". Le dispositif initial prend fin en décembre 2016.

Dans ce cadre, la COMPA met, gratuitement, à la disposition des ménages, sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants, un accompagnement technique par le biais d'un prestataire extérieur. Celui-ci est chargé d'effectuer un diagnostic du logement concerné et de préconiser les travaux nécessaires à l'atteinte d'un gain énergétique minimal de 25% (25% pour les propriétaires occupants, 35% pour les propriétaires bailleurs). Le prestataire est également chargé du montage du projet et des dossiers de financement du projet de travaux (notamment dépôt du dossier auprès de l'ANAH, partenaire financier principal du programme Habiter Mieux).

La COMPA accorde une aide complémentaire de 500 € sur les dossiers financés par l'ANAH.

Compte-tenu de la dynamique engendrée par le programme, une prolongation de l'action est envisagée. Elle est toutefois conditionnée à la reconduction du dispositif national Habiter Mieux qui génère le véritable effet levier. Or, la fin de ce dispositif national est pour l'heure annoncée au 31/12/2017.

Plusieurs hypothèses sont envisageables pour la poursuite de l'opération :

- prolongation du marché en cours avec le prestataire extérieur (ne couvrira pas la totalité de l'année 2017)
- engagement d'un nouveau PIG sur une année ou plusieurs en fonction des perspectives nationales
- fin du PIG en tant que tel mais maintien à minima d'une aide financière de la COMPA, sans l'accompagnement des ménages

État d'avancement de l'action

Action engagée le 1er janvier 2014, pour une durée initiale de 3 ans

Objectifs

Objectif court terme

90 logements rénovés par an (80 pour les propriétaires occupants, 10 pour les propriétaires bailleurs)

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle Aménagement - service habitat

Partenaires / services associés

ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional, communes

Indicateurs

Indicateurs de résultat

> Gains de consommation d'énergie (étiquette énergie avant / après travaux, gains moyens par logement, gain total annuel)

Indicateurs de suivi

> nombre de logements rénovés

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : suivi animation (comprenant notamment le diagnostic chez les propriétaires) et l'aide COMPA de 500 € par logement

** Calculs des Gains : kWh et TCO2e économisé par les action mise en place par les participant (évaluer automatiquement par la plate forme d'animation du Défi)

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : A définir TCO2e

* émissions initiale des logements avant rénovation

Économie carbone : A estimer TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

± réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Poursuivre la mise en œuvre du programme Habiter Mieux	ANAH / Service Habitat	2016
2	Anticiper la fin du programme prévu pour décembre 2016 en travaillant sur les suites à donner	Service Habitat	dernier trimestre 2016
3	Identifier les économies d'énergie générées par le biais du PIG (via le rapport d'activités transmis)	Service Habitat	début 2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Bilan des économies d'énergie par énergie et émissions de GES associées + suivi de progression des étiquettes énergétiques des logements



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 6

Page 1 / 2

Mettre en œuvre un plan d'économies et d'optimisation énergétique sur patrimoine de la COMPA

Axe 1 : L'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires

Objectif : Continuer la réflexion sur les économies de flux

Périmètre : Patrimoine & Compétences

Priorité de l'action : **1**

Type d'action : Atténuation

Horizon de l'action : Moyen terme

Axe Négawatt : Efficacité

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

La COMPA a peu de foncier en propre : le bâtiment des Ursulines et des bâtiments situés sur les sites de l'aéropole sur Ancenis. Le Bâtiment des Ursulines est classé au titre des Monuments historiques, ce qui engendre des contraintes d'aménagement (ex : impossibilité d'installer des chaudières à condensation car interdiction de cheminées sur le toit, simple vitrage, huisseries en bois peu isolantes...). Ce bâtiment compte 7 chaudières "gaz à tirage naturel". Les chaudières installées au moment de la réhabilitation du bâtiment (1998) ont été remplacées à l'identique en 2013 ; une baisse de la consommation de gaz a été remarquée depuis ce remplacement (baisse de 25% de la consommation annuelle de gaz). Le bâtiment de l'aéropole a été construit en 1996, il est situé sur la zone d'activités de l'Aéropole à Ancenis et est d'une surface totale de 280 m² (bureaux et salle de réunion). Ce bâtiment a pour fonction d'accueillir des entreprises en création.

Description de l'action

Il s'agit d'adopter une stratégie de réduction de la consommation globale des bâtiments communautaires en assurant un suivi des consommations, une utilisation plus économe des équipements et en programmant des travaux plus performants en matière énergétique (raisonnement en coût global, ...) en améliorant le confort des utilisateurs. Pour le bâtiment des Ursulines, suite au diagnostic initié en 2013 pour , un certain nombre d'actions a été prévu :

- révision des menuiseries extérieures courant 2016
- audit des installations électriques et mises en place de minuteurs ou détecteurs dans les espaces de circulations et les sanitaires d'ici fin 2016/2017
- remplacement de l'éclairage existant dans les bureaux par des ampoules à Led dès lors que les installations en place seront défectueuses.
- optimisation des contrats dans l'objectif de diviser par 3 les consommations électriques

Pour le bâtiment de l'aéropole, l'action consiste en la rénovation énergétique des bureaux et parties communes avec pour objectif de réduire significativement les factures de gaz (3000 euros par an) et améliorer le confort thermique des occupants. Les bâtiments de l'aéroport devront également faire l'objet de travaux énergétiques non définis encore.

État d'avancement de l'action

Bâtiments des Ursulines - Action en cours et 1ers résultats de diminution de la consommation annuelle de gaz depuis le remplacement des chaudières et des thermostats.
Bâtiment aéropole : Une étude phase esquisse a été réalisée en février 2016 par le cabinet Etude Ingénierie. 2 solutions et 2 options complémentaires sont proposées.

Objectifs

Objectif court terme

Mettre en place le suivi des consommations d'énergies

Objectif long terme

Bâtiments des Ursulines : Tendre vers une baisse de 40% des consommations
Bâtiments aéropole : Installation d'une chaudière gaz plus économe en remplacement du matériel HS. Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour poursuivre les études, montage du DCE et suivi des travaux jusqu'à réception.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle moyens généraux et Pôle Développement

Partenaires / services associés

Architectes, MO, bureaux d'études, fournisseurs d'énergie (CEE), ...

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Tableau de suivi des consommations

Indicateurs de suivi

kWh / m² / équipement

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA * : 60 000 €

Gain de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : Investissements hors investissement aéropole

** Calculs des Gains : Énergie économisée

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : 150 TCO_{2e}

* émissions du poste Énergie du Bilan Carbone

Économie carbone (théorique) : 30 TCO_{2e}

% de réduction : 20%

Émissions post-action : 120 TCO_{2e}

Émission / total P&S : 0,2%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Suivi des consommations d'énergie et optimiser les tarifs des contrats de fourniture d'électricité	Développement éco	
2	Identifier l'âge des chaudières pour anticiper sur les changements d'installation et étudier la solution bois énergie en cas de changement	Développement éco	
3	Étudier la mise en place de systèmes de programmation de température à distance pour les bâtiments les plus énergivores	Développement éco	
4	Classement des bâtiments prioritaires en terme d'intervention (bâtiments concernés et calendrier de mise en œuvre à définir)	Développement éco	
5	Faire réaliser des études énergétiques sur les bâtiments les plus énergivores	Développement éco	
6	Identifier des économies potentielles, les CEE possibles et établir un programme de travaux en fonctions des priorités	Développement éco	
7	Evaluer les actions entreprises sur les bâtiments	Développement éco	
8	Communiquer le bilan annuel des consommations aux services gestionnaires intéressés, à	Développement éco	
9	Sensibiliser les agents et usagers à un bon usage des bâtiments	Développement éco	
10	Lancement mission de maîtrise d'œuvre pour finaliser étude, montage DCE et travaux.	Développement éco	2017
11	Installation d'une chaudière gaz plus économe si chaudière actuelle HS avec mise en place d'une régulation.	Développement éco	Lorsque le matériel actuel sera HS

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi des consommations d'énergie et dépenses des investissements



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 7

Page 1 / 2

Proposer une démarche vers les acteurs industriels et agricoles permettant de mettre en place une dynamique de maîtrise et d'économie d'énergie

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Accompagner les Changements de la Troisième révolution industrielle et agricole

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : 2

Horizon de l'action : Long terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

Face à de nouveaux enjeux, révolution numérique, défis climatique, épuisement des ressources, les entreprises ont plus que jamais besoin de repenser leur business modèle. Les 3 réseaux consulaires sont engagés dans un programme d'action TRIA (Troisième Révolution Industrielle et Agricole en Pays de la Loire) qui vise à permettre aux acteurs économiques d'investir de nouveaux marchés et d'adopter des méthodes performantes alliant énergie, numérique et technologies avancées de production. Un des axes de travail s'est traduit par une dynamique régionale en faveur de l'énergie positive dans les entreprises avec la création du PEPS : parcours des entreprises à énergies positives, avec le soutien financier de la Région des Pays de la Loire et de l'ADEME. La COMPA souhaite être aux côtés de ces entreprises, en effet le secteur industriel et agricole représentent 26% des consommations d'énergie et près de 42 % des émissions de gaz à effet de serre.

Description de l'action

L'action consiste à :

- inciter les acteurs économiques du territoire à mettre en place ou à valoriser des démarches d'économie d'énergie déjà en place et à les faire connaître en lien avec les institutionnels.
- développer des démarches spécifiques avec des partenaires permettant d'aboutir à des actions concrètes. (Climagri...)

État d'avancement de l'action

En cours de réflexion avec les chambres sur les actions possibles.

Objectifs

Objectif court terme

Définir la forme et le fond des programmes d'actions par cible

Objectif long terme

Créer une dynamique locale d'économie d'énergie auprès des professionnels

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement / Pôle développement économique

Partenaires / services associés

CCI / CMA / Chambre d'agriculture

Indicateurs

Indicateurs de résultat

> Programme de mobilisation des acteurs en place

Indicateurs de suivi

> Nombre d'interventions de sensibilisation
> Nombre d'initiatives ou d'opérations collectives d'économie d'énergie

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA * : 40 000 €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Coût des heures facturées par les prestataires

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Partielle

Émissions initiales du poste* : 146 916 TCO2e

* émissions des postes industries + tertiaire + consommation d'énergie agricole du diagnostic territorial

Économie carbone : **A estimer** TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Relance ou Rencontre avec les chambres et club d'entreprises pour identifier les actions possibles et le rôle de la COMPA dans la mise en œuvre des actions (financement, aide à		
2	Analyser les propositions des chambres consulaires		
3	Dans le cas de demande de contribution financières identifier les aides potentielles et négocier		
4	Conventionner avec les différents acteurs (Chambre ou club d'entreprises) en prévoyant le suivi de l'action via un "rapport d'activité" annuel		
5	Diagnostic climatron		2017
6	PA1 climatron		2018
7	PA2 climatron		2019
8	PA3 climatron		2020

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nombre d'actions de mobilisation par cibles et si possible montants et quantités d'énergies économisés par type d'énergie



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 8

Page 1 / 2

Accompagner les démarches allant vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement au travers notamment d'actions de sensibilisation sur les pratiques agricoles

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Accompagner les Changements de la Troisième révolution industrielle et agricole

Périmètre : Territoire

Priorité de l'action : 1

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Horizon de l'action : Long terme

Axe Négawatt : Sobriété

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

L'agriculture couplée aux activités forestières représente 4,3 % des consommations d'énergie mais participe à hauteur de 38% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Au regard des enjeux et constats des études menées également sur le volet "qualité eau" par la COMPA, les cours d'eau du territoire présentent une pollution importante et récurrente par les produits phytosanitaires des bassins versants suivants : Donneau centre, Beusse, Boire Torse, Aubinière.

Il existe des prélèvements importants en eau sur le territoire (pour le golf [commune du Cellier] et les irrigants [secteur arboricole sur la masse d'eau Boire Torse]).

Le changement de pratiques, difficile à accepter pour certains acteurs agricoles, s'avère nécessaire.

Description de l'action

Sur la base des échanges avec les structures et organisations agricoles, la COMPA mettra en place un programme de formations et de démonstrations dans le but de changer les pratiques culturales. Les thématiques proposées seront diverses et devront permettre de répondre aux différentes attentes des exploitants. Les thématiques abordées pourront être : Techniques Culturelles Simplifiées, auxiliaires de cultures, approche agronomique (vie du sol, travail du sol, assolement, rotation, plantes compagnes,...), doublement des bandes enherbées, plantation, accompagnement au changement de système (système économe et autonome pour les systèmes herbagers et les grandes cultures, conversion bio, ...).

Ces formations et démonstrations seront dispensées aux exploitants composant les différents groupes existants ou créés mais également aux exploitants volontaires de l'ensemble du territoire.

Un accompagnement et un suivi de différents groupes d'agriculteurs sera assuré par les organisations agricoles, avec le soutien de la COMPA. L'objectif recherché est d'une part, sur la base d'un diagnostic, d'accompagner ces agriculteurs au changement de pratiques et d'autre part, de créer une dynamique sur le territoire.

État d'avancement de l'action

Inscrit au Contrat territorial de bassin versant

Objectifs

Objectif court terme

Mobiliser les acteurs concernés, mise en place des groupes d'agriculteurs et définition du programme de formations et de démonstrations

Objectif long terme

Constater un réel changement de pratique de la profession sur le territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service milieux aquatiques

Partenaires / services associés

CIVAM / GAB 44/Chambre d'agriculture / agence de l'eau/Conseil régional

Indicateurs

Indicateurs de résultat

> Programme de formations et démonstrations défini et en place
> Mise en place des groupes d'accompagnement

Indicateurs de suivi

> Nombre de formations/ démonstrations organisées
> Nombre d'exploitation ayant modifié leurs pratiques
> Suivi de la qualité de l'eau

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Coût des heures facturées par les prestataires

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Difficile

Émissions initiales du poste* : 221 868 TCO2e

* émissions des postes agriculture du diagnostic territorial

Économie carbone : A estimer TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Organisation d'une réunion avec les structures agricoles	Service milieux aquatiques	fin 2016
2	Conventionnement de la COMPA avec les 3 structures agricoles, pour la mise en place de leurs groupes d'accompagnement d'agriculteurs	Service milieux aquatiques	fin 2016
3	Création des groupes d'agriculteurs	structures agricoles	fin 2016/ début 2017
4	Définition du programme de formations et de démonstrations pour 2017, avec les structures agricoles	Service milieux aquatiques	fin 2016/ début 2017
5	Mise en place des formations/ démonstrations	Service milieux aquatiques	2017
6	Accompagnement des groupes (diagnostic, rencontres bouts de champ, suivi annuel,)	structures agricoles	2017 à 2020
7	Définition du programme de formations et de démonstrations pour les années 2018 à 2020, et mise en place	Service milieux aquatiques	2018 à 2020
8	Evaluation du programme d'accompagnement mis en place	Service milieux aquatiques	2020

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Détails des pratiques agricoles avant et après changement de pratiques (quantités d'intrants, type d'alimentation, ...)

Favoriser la structuration et la promotion des circuits alimentaires de qualité et de proximité

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Encourager à la consommation locale

Périmètre : Territoire


Type d'action : Atténuation


Axe Négawatt : Sobriété


Priorité de l'action : **1**

Horizon de l'action : Moyen terme

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Le territoire du Pays d'Ancenis dispose d'un bassin de production agricole diversifié. Fin 2013, La COMPA a saisi le Conseil de développement pour réaliser un travail d'analyse et de propositions pour favoriser l'émergence et le renforcement des circuits alimentaires de proximité. 81 exploitations agricoles ont été identifiées comme ayant une activité circuits courts. Le conseil de développement a proposé deux axes de travail principaux :

- élargissement de la clientèle consommateurs
- la performance économique des acteurs.

Sur la base de ce travail, la COMPA a hiérarchisé les propositions d'actions et œuvre avec la Chambre d'Agriculture sur l'accompagnement de création d'un réseau structuré sur le territoire.

Description de l'action

Créer les conditions favorables à la distribution et la consommation de produits alimentaires locaux en assurant la promotion des productions locales et en favorisant le rapprochement offre/demande. Un projet est mené par un groupe d'agriculteurs accompagné par la Chambre d'Agriculture.

État d'avancement de l'action

Initié en 2015, action inscrite dans la Convention signée avec la Chambre d'Agriculture

Objectifs

Objectif court terme

Favoriser la structuration des acteurs circuits courts

Objectif long terme

Permettre aux producteurs d'augmenter leurs ventes en local

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle développement économique

Partenaires / services associés

Chambres consulaires / association de producteurs / Conseil de développement / CBE

Indicateurs

Indicateurs de résultat

> Création d'une association de producteurs

Indicateurs de suivi

> Nombre de producteurs locaux impliqués
> Volume des ventes ou CA fait en local

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Accompagnement de la communication, création d'un site internet

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* : TCO2e

* estimation des émissions liées à la consommation du territoire

Économie carbone : TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Favoriser le rapprochement et/ou le regroupement des producteurs afin d'accroître la concertation	Développement économique	2e semestre 2016
2	Faire émerger un plan d'actions porté par les acteurs locaux (promotion, formation, structuration, équipements, événementiel, ...)	Développement économique	2e semestre 2016
3	Identifier les actions ou structures nécessitant un soutien de la collectivité afin de générer un effet de levier sur les volets promotion, structuration	Développement économique	1er trimestre 2017
4	Définir un plan de communication et un plan d'actions événementielles	Développement économique	1er trimestre 2017
5	Mise en œuvre du plan de communication et du plan d'actions événementielles	Développement économique	A partir du 2e trimestre 2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi des quantités (poids) de produits locaux vendus à comparer par rapport à la provenance "classique" de ce type de produit. Distinguer également le type de production (conventionnelle, bio, ...)

Faciliter le développement des énergies renouvelables

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Favoriser le développement des énergies alternatives sur le territoire

Périmètre : Territoire et Patrimoine


Priorité de l'action : 2

Type d'action : Atténuation / Adaptation


Horizon de l'action : Long terme


Axe Négawatt : Renouvelable

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

La COMPA souhaite conforter le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Forte d'une dizaine de parcs éoliens construits ou en projet (études de sectorisation des zones de développement éolien fait en 2010), les élus souhaitent également se tourner vers les champs du photovoltaïque et mener une réflexion sur le développement d'une filière bois énergie. La méthanisation est également un domaine prometteur en lien notamment avec la profession agricole voire des filières de l'agroalimentaire.

Description de l'action

Les élus de la COMPA souhaitent :

- Mener les études préalables au développement du photovoltaïque sur le site en reconversion de la Coutume en tant que porteur de projet.
- Continuer l'accompagnement de structures dans le cadre du développement de la méthanisation.
- Étudier le développement au sein d'un réseau existant en Loire atlantique de la filière énergie bois en lien avec notamment le programme de lutte contre les pollutions diffuses.
- Conforter l'éolien dans un développement harmonieux sur le territoire.
- Soutenir les projets locaux de production d'énergies renouvelables.
- Bonifier les projets communaux proposant des actions d'économies d'énergies ou d'énergies renouvelables dans le cadre des fonds de concours.

État d'avancement de l'action

Étude préalable en cours sur le photovoltaïque

Réflexion en cours sur la méthanisation avec CoOpMétha44

Objectifs

Objectif court terme

Cibler le "potentiel énergies renouvelables " du territoire

Objectif long terme

Développement des énergies renouvelables à différentes échelles et sur l'ensemble du territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement / Pôle développement économique

Partenaires / services associés

Service milieux aquatiques, Services déchets, Chambres consulaires

Indicateurs

Indicateurs de résultat

> Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale

Indicateurs de suivi

- > Nombre de sites de production
- > Puissance installée et production par type d'énergie
- > Montant investi dans les projets locaux

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA * : 300 000 €

Gain de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : Coût des études et des accompagnements de projets possibles (hors fonds de concours)

** Calculs des Gains : Recettes éventuelles de la vente d'énergies produites

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : 185 931 TCO2e

* émissions globales des consommations d'énergies du territoire

Économie carbone : A Estimer TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Définition de la stratégie concernant le développement des énergies renouvelables	Pole Env	2016
2	Accompagnement des projets de Méthanisation	Pole Env	2016-2021
3	Développement d'un parc photovoltaïque	Pole Env	2016-2021
4	Etude Filière Bois énergie	Pole Env	2017-2018
5	Réflexion sur l'éolien	Pole Env	2016-2021

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi des puissances installées par type d'énergie, production et le cas échéant le type d'énergies substituées

© Carbone Consulting - 2016

Historique des versions

Version	Modifié par	Nature de la modification	Date
1.0	VM	Création de la structure et pré remplissage	25/04/2016
1.1			
1.2			
1.3			
1.4			
1.5			

> Calcul des coûts et Gains

Estimation des coûts pour la COMPA

Aides financières pour porteurs de projets ou enveloppe pour appel à projets (12projets*8000€)	96 000 €	Aides financières pour porteurs de projets
Participation financière au capital de SA ou SAS	120 000 €	es pour la mise en œuvre du parc photov
Etudes pour la mise en œuvre du parc photovoltaïque de la Coutume (si étude préalable est positive) –	84 000 €	
Coût estimé pour la COMPA :	300 000 €	

Déployer le Plan de prévention des déchets

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Accompagner les changements de pratiques pour une consommation plus pérenne

Périmètre : Territoire et Compétences


Priorité de l'action : **1**

Type d'action : Atténuation


Horizon de l'action : Moyen terme


Axe Négawatt : Efficacité

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, la COMPA a mis en place, sur la période 2009 – 2015, son 1er programme local de prévention des déchets, soutenu financièrement par l'ADEME. Ce programme prévoyait la mise en place d'actions de prévention quantitative, par la réduction des quantités de déchets produits par les ménages et les entreprises, entraînant une réduction des quantités de déchets collectés et traités, et des actions de prévention qualitative, en réduisant la nocivité des déchets au niveau de la conception des produits.

Cette démarche de réduction et de prévention des déchets doit être pérennisée et développée. Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés réglementaire a été validé, sur la base des actions et thématiques existantes et avec un projet de diversification supplémentaire. Ce programme permettra également d'accompagner la mise en place de la redevance incitative et les changements de pratiques indispensables. Chaque année, une commission consultative, formée d'élus et de partenaires du territoire, valide l'avancée de la démarche.

Description de l'action

Il s'agit de décliner le Plan Local de Prévention autour de 4 axes :

1. Réduction des déchets à la source (accompagnement changements pratiques, stop pub, ...)
2. Gestion des déchets organiques (compostage individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, utilisation des déchets à la source...)
3. Réparation et réemploi (recyclerie, textiles, réseau répar'acteurs)
4. Eco-exemplarité au sein de la COMPA et des communes membres (dématérialisation, manifestations sans déchet...)

État d'avancement de l'action

Le Plan Local de prévention est validé depuis mars 2016, les actions sont dans la continuité du plan de prévention précédent.

Objectifs

Objectif court terme

Conforter la baisse de production de déchets et valoriser les pratiques alternatives

Objectif long terme

- Réduire la production d'ordures ménagères résiduelles de -20 % en 2018 (110 kg contre 138 kg/hab en 2014);
- Porter le recyclage des emballages, verre et papiers à 100 kg/hab dès 2017 contre 88 en 2014, soit +13 %;
- Réduire la part du stockage en décharge à 10 % en 2018, puis 1 % en 2019 contre 43 % en 2014.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service déchets

Partenaires / services associés

commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention, ADEME, TroCantons, ELI

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Réduction des tonnages des déchets dans leur globalité
Augmentation du taux de valorisation
Maîtrise du montant de la Redevance Incitative

Indicateurs de suivi

Nombre d'actions de sensibilisation par les ambassadeurs de la prévention et du tri
Nombre de classes et d'élèves sensibilisés
Nombre de Stop Pub en place
Nombre de composteurs aidés

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gains de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : Actions prévues dans le Plan Local de Prévention

** Calculs des Gains : Relatif aux économies de collecte et de traitement des déchets

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui
Émissions initiales du poste* : 9 463 TCO2e

Économie carbone (théorique) : 473 TCO2e
% de réduction : 5%
Émissions post-action : 8 990 TCO2e

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	1. Réduction des déchets à la source	Déchets	2016-2020
2	a. Réduire l'usage de produits dangereux voire toxiques	Déchets	2012-2020
3	b. Réduire l'usage des produits phytosanitaires	Déchets	2017-2020
4	c. Déployer le dispositif Stop Pub et agir en amont avec les territoires voisins	Déchets	2016-220
5	d. Sensibiliser le grand public et l'accompagner vers un changement de pratiques et une consommation responsable	Déchets	2017-2020
6	2. Gestion des déchets organiques	Déchets	2016-2020
7	a. Promouvoir et développer le compostage individuel et collectif	Déchets	2016-2020
8	b. Lutter contre le gaspillage alimentaire	Déchets	2016-2020
9	c. Inciter à une utilisation des « déchets verts » à domicile comme le paillage dans les	Déchets	2016-2020
10	3. Réparation et réemploi	Déchets	2016-2020
11	a. Favoriser au maximum le réemploi et la réparation notamment au travers de la mise en œuvre d'une recyclerie à Saint-Mars-la-Jaille tenue par une structure du réseau d'économie sociale et solidaire	Déchets	2016
12	4. Eco-exemplarité au sein de la COMPA et des communes membres	Déchets	2019-2020
13	a. Créer une charte éco-manifestation	Déchets	2017
14	b. Développer un centre de ressources "environnement et déchets" au sein du réseau des bibliothèques	Déchets	2016

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nombre de réunions et actions des ambassadeurs sur le terrain, indicateurs techniques sur le nombre de Stop pub, nombre de nouveaux composteurs, ...


Encourager au réemploi et à la réparation

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation


Objectif : Accompagner les changements de pratiques pour une consommation plus pérenne


Périmètre : Territoire
Type d'action : Atténuation
Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : 1
Horizon de l'action : Court terme
Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Territoire zéro déchets, zéro gaspillage" et du programme local de prévention, la COMPA s'engage à favoriser au maximum le réemploi et la réparation, notamment au travers de la construction et de la mise en œuvre d'une recyclerie à Saint-Mars la Jaille tenue par une structure du réseau d'économie sociale et solidaire, Trocantons. ce projet comprend à la fois un atelier de réemploi et des boutiques sur les communes de Belligné, Le Cellier, Saint Mars la Jaille. Actuellement déjà plus de 1000 Tonnes de produits sont récupérées et détournés des filières de traitement de déchets et valorisés par une deuxième vie.

Description de l'action

L'action consiste à encourager le recours au réemploi de tout un chacun via des actions proposant une alternative à la fabrication des différents biens de consommation : associations du territoire, artisans du réseau des Répar'acteurs engagés dans l'opération seront associés à travers différents événements chaque année pour promouvoir le réemploi et la réparation, notamment lors des semaines européennes de la réduction des déchets ou du développement durable.

État d'avancement de l'action

Cette action est poursuivie sur le territoire depuis 2012.

Objectifs

Objectif court terme

Identifier d'autres acteurs participatifs potentiels

Objectif long terme

Installer une pratique du réemploi et de la réparation systématique

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service déchets

Partenaires / services associés

Communes / Associations œuvrant au réemploi (TroCantons, Emmaüs, ...), Réseau des Répar'acteurs

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Programme de responsabilisation et calendrier des interventions établi

Indicateurs de suivi

Fréquentation et volume d'activité de la recyclerie
Nombre de structures / personnes responsabilisées
Nombre de réunions
Nombre de membres du réseau Répar'acteurs

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gains de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Structuration et animation du "réseau"

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non
Émissions initiales du poste* : - TCO2e
**Non calculable*

Économie carbone : - TCO2e
% de réduction : 0%
Émissions post-action : - TCO2e
% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Lister les messages à faire passer	Déchets	2016-2020
2	Identifier les acteurs du territoire œuvrant à la promotion du réemploi	Déchets	2016-2020
3	Organiser une réunion de travail avec l'ensemble de ces acteurs dans le but de définir les besoins et établir un programme de responsabilisation	Déchets	2016-2020
4	Chiffrer les coûts d'animation de ce programme	Déchets	2016-2020
5	Rechercher les financements (ADEME,)	Déchets	2016-2020
6	Conventionner avec les acteurs identifiés pour l'animation du programme en prévoyant le suivi du nombre de personnes responsabilisées	Déchets	2016-2020
7	Faire un bilan annuel de l'action	Déchets	2016-2020
8	Mettre en service la recyclerie	Déchets	2016-2020
9	SERD et SEDD	Déchets	2016-2020

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nombre de réunion et nombre de personnes touchées, volume d'exploitation de la recyclerie

Développer le réseau Répar'acteurs

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Accompagner les changements de pratiques pour une consommation plus pérenne

Périmètre : Territoire


Type d'action : Atténuation


Axe Négawatt : Sobriété


Priorité de l'action : **1**


Horizon de l'action : Court terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Le Pays d'Ancenis est le premier territoire de Loire-Atlantique à bénéficier du dispositif régional des Répar'acteurs, une "marque" créée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et le soutien de l'ADEME. Cette action participe à la démarche "Territoire zéro déchets, zéro gaspillage" et du programme local de prévention. Les artisans Répar'Acteurs du Pays d'Ancenis sont tous des professionnels de la réparation, actuellement une douzaine participent à démarche. Ils sont en mesure de remettre en état les équipements et ainsi, d'allonger leur durée de vie. Faire appel à ces artisans c'est aussi :

- Faire des économies : si le produit est réparable, la facture sera certainement moins lourde que celle d'un achat neuf (demande de devis préalable), - Réduire sa production de déchets : un objet remis en état évite des coûts de traitement et réduit l'impact environnemental,
- Contribuer au maintien du commerce de proximité : créateur d'emplois et de lien social sur le territoire (réunions d'informations sur l'accessibilité des commerces, le label RGE ...).

Description de l'action

La COMPA a signé une convention avec la Chambre des métiers et de l'artisanat afin de Permettre au consommateur d'identifier et de disposer en proximité de professionnels de la réparation labélisé "Répar'acteur" et favoriser ainsi la réduction des déchets d'équipements (de la maison, de la personne, véhicules ...) .Des animations ont lieu afin de faire connaître ce dispositif notamment lors de la Semaine de Réduction des déchets.

État d'avancement de l'action

Cette action est poursuivie sur le territoire depuis 2012.

Objectifs

Objectif court terme

Augmenter le nombre de Répar'Acteurs et la visibilité du réseau

Objectif long terme

Développer le CA des professionnels de la réparation et développer la pratique de la "réparation"

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle développement économique

Partenaires / services associés

ADEME / CMA/Service Gestion des déchets

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Evolution du nombre de professionnels au sein du dispositif et évolution qualitative de leurs prestations

Indicateurs de suivi

> Nombre de professionnels du réseau

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Création d'un site internet

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Difficile

Émissions initiales du poste* : **A estimer** TCO2e
estimation des émissions liées à achats de produits neufs sans n'avaient pas été réparés

Économie carbone : **A estimer** TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : **-** TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Cartographier / lister avec la CMA le potentiel d'adhérents au réseau sur chaque commune du territoire	Développement économique	2015
2	Professionnaliser les acteurs de la réparation	Développement économique	2016
3	Développer le nombre d'adhérents au réseau Répar'Acteurs	Développement économique	2016-2017
4	Mettre en place des actions de communication, promotion des Répar'Acteurs	Développement économique	2016-2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nombre de réparation par type de produit afin de pouvoir estimer les gains par rapport à des équipements neufs

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Accompagner les changements de pratiques pour une consommation plus pérenne

Périmètre : Territoire
Type d'action : Atténuation
Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : **1**
Horizon de l'action : Court terme
Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone :



Difficulté :



Coût de mise en œuvre :



Impact sur la qualité de l'air :



Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Territoire zéro déchets, zéro gaspillage" et du programme local de prévention, la COMPA s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une première étude a été menée en 2012 et 2013, suivie d'une restitution aux différents acteurs associés (communes, gestionnaire de la cuisine scolaire centrale, parents d'élèves). Ce projet doit être reconduit et actualisé pour assurer une amélioration continue et une implication constante de tous les acteurs de la restauration scolaire. De même, dans la continuité de la restauration scolaire, le grand public doit également être sensibilisé pour générer moins de déchets. On estime ce gisement à 30% du poids servi dans chaque assiette.

Description de l'action

Les élus souhaitent mener des actions auprès :

- Du grand public, en organisant une conférence débats à Ancenis, suivie d'ateliers thématiques début 2017 sur "Apprendre à acheter et à consommer" pour réduire ses déchets.
- De la restauration scolaire, en accompagnant les établissements de restauration collective à réduire le gaspillage alimentaire : dans un premier temps en effectuant un diagnostic des pratiques (achats, cuisine, service en salle) puis en proposant des pistes d'amélioration sur les trois étapes permettant ainsi une nette diminution des restes de repas.

État d'avancement de l'action

Relance de cette action dans le cadre du plan de prévention

Objectifs

Objectif court terme

Réduire le tonnage d'ordures ménagères
Réduire le reste assiette sous les 30% du poids servi

Objectif long terme

Réduction du tonnage d'ordures ménagères
Maîtrise du montant de la Redevance Incitative

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service déchets

Partenaires / services associés

Groupement de commandes restauration scolaire, cantines, communes, représentants des parents d'élèves, CLCV, ADEME, Restos du cœur

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Baisse des tonnages d'ordures ménagères enfouis
Baisse du poids restant assiette en restauration scolaire

Indicateurs de suivi

Taux de matières organiques résiduel dans les ordures ménagères
Campagnes de pesée du restant assiette à organiser périodiquement

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : inclus dans le Plan de Prévention - animations

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Difficile

Émissions initiales du poste* : A estimer TCO2e

* émissions correspondant à la fabrication des produits gaspillés

Économie carbone : A estimer TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Conférence débats	Déchets	2016
2	Ateliers sur le gaspillage alimentaire	Déchets	2017
3	Restauration scolaire : état des lieux sur les sites volontaires	Déchets	2017
4	Campagnes de pesée	Déchets	2017
5	Analyse concertée avec les différents acteurs	Déchets	2018
6	Mise en œuvre d'actions (modification de la présentation des plats, sensibilisation, etc.)	Déchets	2018

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nombre d'ateliers et de participants, nombre de restaurants scolaires impliqués, suivi des quantités de nourriture non gaspillée



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 15

Page 1 / 2

Réduire la production de l'ensemble des déchets : déchets ménagers, emballages

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Réduire l'impact de la gestion des déchets

Périmètre : Territoire

Type d'action : Atténuation

Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : **1**

Horizon de l'action : Long terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

Depuis 2009, la COMPA est engagée dans une politique forte de réduction des déchets. Le projet « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » marque la poursuite de cet engagement avec une nouvelle politique des déchets et une volonté politique :

-de renforcer les différentes formes d'économie du territoire (économie sociale et solidaire, responsabilité sociétales de la collectivité, et des entreprises, économie d'usage et de fonctionnalité,...),

- d'accompagner des projets collectifs au service des habitants et des acteurs du territoire et de la création d'emplois locaux.

Le financement du service de gestion des déchets par la Redevance Incitative doit être accompagné auprès des usagers par des actions fortes permettant de maîtriser le montant de leur facture.

Description de l'action

Les élus ont souhaité que soient menées les actions suivantes :

-Conforter le dispositif de redevance incitative

-Optimiser les points de collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers

-Moderniser les déchèteries

-Fermer le centre d'enfouissement des déchets intercommunal de la Coutume

-Faire évoluer des consignes de tri

État d'avancement de l'action

Actions déployées dans le cadre du Territoire Zéro Déchets Zéro gaspillage

Objectifs

Objectif court terme

Programme 2015-2020 à mettre en œuvre

Objectif long terme

- Réduire la production d'ordures ménagères résiduelles de -20 % en 2018 (110 kg contre 138 kg/hab en 2014);

- Porter le recyclage des emballages, verre et papiers à 100 kg/hab dès 2017 contre 88 en 2014, soit +13 %;

- Réduire la part du stockage en décharge à 10 % en 2018, puis 1 % en 2019 contre 43 % en 2014.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service déchets

Partenaires / services associés

Eco-Emballages et Ecofolio, ADEME

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Programme Territoire Zéro Déchets en place

Maîtrise du montant de la Redevance Incitative

Indicateurs de suivi

kg de déchets par habitants

Fréquentation des déchèteries

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : inclus dans le budget du Service Gestion des déchets

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : 9 463 TCO2e

* émissions de GES de la compétence déchets

Économie carbone (théorique) : **473 TCO2e**

% de réduction : 5%

Émissions post-action : 8 990 TCO2e

% de réduction / total P&S : 3,4%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier	
1	1. Développer un nouveau programme local de prévention	Déchets	2016-2018	
2	1.1. Promouvoir la réduction des déchets à la source	Déchets		
3	1.1.1. Favoriser au maximum le réemploi et la réparation notamment au travers de la mise en œuvre d'une recyclerie à Saint-Mars-la-Jaille tenue par une structure du réseau d'économie sociale et solidaire	Déchets		
4	1.1.2. Promouvoir le compostage individuel et collectif	Déchets		
5	1.1.3. Réduire l'usage de produits dangereux voire toxiques	Déchets		
6	1.1.4. Sensibiliser le grand public et l'accompagner vers un changement de pratiques	Déchets		
7	1.2. Éviter la production de déchets	Déchets		
8	1.2.1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	Déchets	2017	
9	1.2.2. Déployer le dispositif Stop Pub	Déchets	2016	
10	1.2.3. Inciter à une utilisation des « déchets verts » à domicile comme le paillage dans les jardins	Déchets		
11	2.1. Moderniser le réseau des 5 déchèteries	Déchets	2017	
12	2.2. Déployer les nouvelles filières de responsabilité élargie aux producteurs	Déchets	2017	
13	2.2.1. Mettre en place des bennes dédiées aux meubles	Déchets	2016	
14	2.2.2. Déployer la collecte des textiles sur le territoire	Déchets	2016	
15	2.2.3. Mieux collecter les déchets diffus spécifiques	Déchets	2016	
16	2.2.4. Faciliter la collecte des DEEE	Déchets	2017	
17	2.3. Mettre en place l'extension des consignes de tri des emballages	Déchets	2018	
18	3. Mettre en place une tarification incitative adaptée	Déchets	2016	
19	3.1. Communiquer autour des moyens offerts aux usagers pour maîtriser le coût du	Déchets		
20	3.2. Inciter les usagers à réduire leur production	Déchets		
21	3.3. Inciter les usagers à mieux trier	Déchets		

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Évolution des tonnages par type de déchets et exutoire

Améliorer le tri, le traitement et la valorisation des déchets produits

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Réduire l'impact de la gestion des déchets

Périmètre : Territoire


Type d'action : Atténuation / Adaptation

Axe Négawatt : Efficacité

Priorité de l'action : **1**


Horizon de l'action : Moyen terme

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Le respect de la hiérarchie des modes de traitement prévoit d'abord de prévenir la production de déchets, puis de les préparer en vue de leur réemploi, de les recycler, de les valoriser, et enfin de les éliminer. Le traitement des déchets représentent près de 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire et presque 8000 T des Gaz à effet de serre sont issus de la collecte et du traitements des déchets (60% des GES issus des activités de la COMPA). Le centre de stockage de déchets non dangereux de la Coutume ferme fin 2016. Les déchets enfouis continueront à émettre des gaz à effet de serre mais en diminuant cette quantité d'année en année.

En parallèle, la valorisation et le tri des produits issus des collecte économisent 4000 T de gaz à effet de serre.

Description de l'action

Afin diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, les élus souhaitent :

- Traiter les ordures ménagères résiduelles par valorisation énergétique
- Mettre en place l'extension des consignes de tri si possible avant la date nationale butoir
- Déployer les nouvelles filières de collecte séparée en déchèteries (meubles...)
- Favoriser la séparation des déchets issus des professionnels de ceux des particuliers

État d'avancement de l'action

Actions démarrées en 2015

Objectifs

Objectif court terme

Réduction des tonnages d'ordures ménagères

Objectif long terme

- Réduire la production d'ordures ménagères résiduelles de -20 % en 2018 (110 kg contre 138 kg/hab en 2014);
- Porter le recyclage des emballages, verre et papiers à 100 kg/hab dès 2017 contre 88 en 2014, soit +13 %;
- Réduire la part du stockage en décharge à 10 % en 2018, puis 1 % en 2019 contre 43 % en 2014

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service déchets

Partenaires / services associés

Eco-Emballages, SIRDOMDI - Valor3E ou exploitant futur centre de tri
Eco-Mobilier
ADEME
Exploitant de la déchèterie professionnelle

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Maîtrise du montant de la Redevance Incitative
Réduction de l'accès des professionnels aux déchèteries publiques
Fermeture de l'ISDND

Indicateurs de suivi

kg de déchets par habitants
Taux de refus de tri
Coût de la TGAP

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : inclus dans le budget du Service Gestion des déchets

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : 9 463 TCO2e

* émissions du poste déchets

Économie carbone : **A estimer** TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Fermeture de l'ISDND de la Coutume	Déchets	2016
2	Mise en service de la déchèterie professionnelle	Déchets	2016
3	Mettre en place la collecte des meubles sur toutes les déchèteries	Déchets	2017
4	Collecter les DEEE sur toutes les déchèteries	Déchets	2017
5	Optimiser les points d'apport volontaire du verre et des papiers	Déchets	2017
6	Mettre en place l'extension des consignes de tri	Déchets	2018

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Évolution des tonnages par type de déchets et exutoire

Réduire la consommation de papier des services communautaires

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Réduire l'impact de la gestion des déchets

Périmètre : Patrimoine & Compétences


Type d'action : Atténuation

Axe Négawatt : Sobriété


Priorité de l'action : **1**


Horizon de l'action : Court terme

Durée de l'action : 2 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

En tant qu'administration, la COMPA consomme beaucoup de papier. La tendance est à l'augmentation directement liée à l'ajout de compétences et aux recrutements qui les accompagnent. Cependant, le nombre moyen de feuilles consommées par agent est en baisse. L'Etat notamment au travers des Finances Publiques incite à la dématérialisation. Depuis 2011, la COMPA est engagée dans la maîtrise de sa consommation de papier au travers de la rationalisation de la reproduction de documents et de la dématérialisation.

Description de l'action

Réduction de la consommation de papier par les services de la COMPA (hors supports de communication officiels)

État d'avancement de l'action

Cette action est démarrée depuis fin 2014.

Objectifs

Objectif court terme

Dématérialisation des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives soit -10% de la masse de papier

Objectif long terme

1er janvier 2019 : -15% de la masse de papier

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle moyens généraux

Partenaires / services associés

Service gestion des Déchets (pour l'aspect prévention auprès des agents)

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Volume global de papier (en nombre de feuilles A4)
Nombre moyen de feuilles par agent

Indicateurs de suivi

Différence entre volume global de papier précédent et courant
Différence entre nombre moyen de feuilles consommées par agent précédent et courant

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : -

** Calculs des Gains : Coûts du papier économisé

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : 3,8 TCO2e

* émissions du sous-poste papiers du Bilan Carbone de la COMPA

Économie carbone (théorique) : 0,8 TCO2e

% de réduction : 20%

Émissions post-action : 3,0 TCO2e

% de réduction / total P&S : 0,005%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	dématérialisation des bulletins de la paie (2 exemplaires du bulletin par agent-élu/mois + pièces)	Ressources humaines	2011
2	retrait différé des impressions soit -2% de consommation de papier (17 à 18 ramettes)	Informatique	2011
3	dématérialisation des documents budgétaires (BP, CA, BS, DM)	Comptabilité	juin 2012
4	dématérialisation des convocations, ordre du jour et comptes-rendus des commissions et des comptes-rendus de conseil	Direction générale	entre 2011 et 2015
5	dématérialisation des convocations et ordres du jour des bureau, conseil communautaire et commission d'appel d'offre (Presque 43 000 feuilles économisées soit environ 86	Direction générale	mars 2015
6	dématérialisation des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives soit -10% de la masse de papier	Informatique et comptabilité	01/01/2017
7	Amélioration de la dématérialisation de la passation de marché	Juridique et Informatique	01/01/2017
8	Limitation des formulaires papier	Moyens Généraux	en continu




Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi des quantités et tonnages de papier utilisé - Evaluation des GES économisés

Conception exemplaire d'évènements publics, sportifs et culturels

Axe 2 : L' Economie locale, de la production à la consommation

Objectif : Poursuivre la démarche d'organisation d'évènements éco-responsables
 Périmètre : Patrimoine & Compétences Priorité de l'action : **1**
 Type d'action : Atténuation / Adaptation Horizon de l'action : Moyen terme
 Axe Négawatt : Sobriété Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : Difficulté : Coût de mise en œuvre : Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

D'ores et déjà, de nombreuses actions écoexemplaires sont menées par les pôles Animation et Solidarité, Développement économique et Environnement sur la thématique développement durable dans le cadre de leur missions.

De plus, les évènements culturels et sportifs regroupent des publics différents, et sont donc des lieux privilégiés de sensibilisation de bonnes pratiques, encouragées déjà au quotidien pour tous les habitants et les entreprises au travers des politiques publiques incitatives, que ce soit en termes de mobilité, de consommation locale, d'alimentation, de gestion des déchets, ...

Il y a donc une double opportunité à saisir : valoriser les bonnes pratiques existantes de la COMPA ; et les enrichir pour se positionner comme un acteur exemplaire sur l'éco-conception d'évènements et activer le levier d'exemplarité auprès des acteurs du territoire

Description de l'action

Des pratiques vertueuses existent déjà lors des évènements organisés par la COMPA. Par exemple : le tri sélectif, la vaisselle "en dur" ou réutilisable, une restauration locale, le compostage des biodéchets, la quantité d'emballage limitée, ...

L'objectif de cette action est dans un premier temps de formaliser, compléter et valoriser les pratiques existantes ; puis de les généraliser à l'ensemble des temps collectifs pilotés par la COMPA.

État d'avancement de l'action

En cours

Objectifs

Objectif court terme

Valoriser le covoiturage, le vélo et la marche à pied pour les participants et les spectateurs
 Développer les achats responsables /locaux
 Evaluer l'impact des événements prévus

Objectif long terme

Proposer des événements zero dechets, moindre émissions C pour les événements de la COMPA
 Développer les événements ecoexemplaires sur le territoire

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle Animation et Solidarité

Partenaires / services associés

Pôle Environnement

Pôle Dev Eco - Pôle Aménagement

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Guide de préparation d'évènement formalisé

Indicateurs de suivi

Quantification de l'impact des événements (mobilité, production de déchets : volume et nature, achats locaux : quantification et nature)

Coûts Prévisionnels

Coût actuel * : NC

Coûts pour la COMPA ** : Temps homme de pilotage
 Coût d'achat des fournitures

Gains de l'action estimé *** : NC

* Descriptif du coût actuel : -

** Nature des dépenses : Coût des heures facturées par Alisée

** Calculs des Gains : -

Fiches Action du PCET de la COMPA

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Difficile

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions initiales du poste* : Non évalué TCO2e

Émissions post-action : - TCO2e

* émissions du poste Évènementiel dans le bilan carbone de la collectivité

% de réduction / total : 0%

Étapes de mise en oeuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Team&Run 2023 : sensibilisation spécifique sur la mobilité	Aménagement ?	2023
2	Formalisation du guide d'éco-conception d'un évènement interne, ou externe Le guide doit prendre en compte : la préparation, la communication, le déroulé, et le suivi de l'évènement Il pourra s'appuyer sur des guides établis par d'autres acteurs et collectivités, ou du partage de retours d'expérience sur des évènements exemplaires. Le sujet de la mobilité est à aborder en cohérence avec la prise de compétence de la COMPA. Plusieurs leviers peuvent être activés : la création de communauté de covoiturage par évènement, via la plateforme choisie par la collectivité ; la mise en place de stationnements vélo temporaires, des partenariats pour du transport en commun,...	Animation et Solidarité Soutien : Environnement	2024
3	Généraliser l'application du guide à l'ensemble des évènements pilotés par la COMPA : réunions publiques, culture, sport, Forum Métiers, ...	Ensemble des pôles de la COMPA	A partir de 2025

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Historique des versions

Version	Modifié par	Nature de la modification	Date
1.0			
1.1			
1.2			
1.3			
1.4			
1.5			



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 19

Page 1 / 2

Encourager le développement de formes urbaines efficaces moins énergivores

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Prendre en compte la problématique climat énergie dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement

Périmètre : Territoire
Type d'action : Adaptation
Axe Négawatt : Efficacité

Priorité de l'action : 2
Horizon de l'action : Long terme
Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

L'évolution du cadre réglementaire de l'urbanisme et l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Ancenis le 28 février 2014 impliquent l'évolution rapide des documents d'urbanisme communaux.

La COMPA, au-delà de son rôle de Personne Publique Associée, accompagne les communes dans leurs procédures, en appui du bureau d'études en charge de la révision.

Par ailleurs, la COMPA met à la disposition des communes un service commun d'instruction des droits des sols. Ce service peut proposer des conseils préalables pour les opérations d'aménagement.

Enfin, la COMPA est compétente pour l'aménagement de zones d'activités économiques (voir fiche action 30).

Description de l'action

L'accompagnement de la COMPA sur les documents d'urbanisme est variable en fonction du besoin exprimé par les communes.

Au minimum, il consiste à porter à la connaissance de la commune les orientations intercommunales (Scot et PCAET notamment) à prendre en compte dans sa démarche. En tant que Personne Publique Associée, la COMPA sera amenée à formuler un avis au moment de l'arrêt du PLU. L'analyse portera ainsi sur les efforts faits sur le recentrage des projets de développement sur le bourg de la commune pour limiter la consommation d'espace et les déplacements sur :

- les orientations d'aménagement et de programmation qui proposent un cadre pour les opérations d'aménagement futur,
- la prise en compte des déplacements alternatifs au véhicule individuel,
- la préservation de la ressource naturelle et l'intégration des risques naturels.

Ces questions peuvent également être traitées bien en amont de l'avis PPA, avec le concours du service Urbanisme de la COMPA, et des services du Pôle Environnement au besoin, en cours de procédure, à la demande de la commune. Cet accompagnement plus poussé permet une meilleure prise en compte de ces orientations dès le début de la démarche. Le travail sur les orientations d'aménagement et de programmation permet en particulier de travailler en profondeur sur les futurs projets d'aménagement (formes urbaines, implantation du bâti, déplacements doux...).

Dans le cadre des opérations d'aménagement, la COMPA peut également être sollicitée par une commune ou un opérateur privé. Si cette sollicitation intervient en phase préalable à un dépôt d'autorisation d'urbanisme, elle peut permettre de travailler sur une meilleure prise en compte des dimensions climat-énergie.

État d'avancement de l'action

L'accompagnement des communes sur les procédures de révision des documents d'urbanisme est opérationnel depuis l'approbation du SCOT. Le service instruction des droits des sols existe depuis le 1er juillet 2015.

Objectifs

Objectif court terme

Révision des 24 documents d'urbanisme qui ne sont pas encore compatibles avec le SCOT et les lois Grenelle et ALUR.

Objectif long terme

Approfondissement de l'accompagnement sur les opérations d'aménagement

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle aménagement - Service urbanisme

Partenaires / services associés

Pôle Environnement + DDTM + Espace Info Energie

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Révision effective des 24 PLU
Réalisation d'opérations d'aménagement exemplaires

Indicateurs de suivi

Avis PPA formulés par la COMPA et les services de l'État

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : animation / postes

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Difficile

Émissions initiales du poste* : 192 505 TCO2e

Économie carbone : A estimer TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Diffusion du Porter à Connaissance	Urbanisme	mai-juin 2016
2	Intégration d'un volet PCAET plus détaillé dans le Porter à Connaissance	Environnement	septembre 2016
3	Etablissement d'une grille d'analyse des PLU au regard du PCAET	Environnement	septembre 2016
4	Accompagnement des communes sur les PLU	Urbanisme	jusque 2018
5	Création d'un répertoire interne des opérations d'aménagement exemplaires au titre du volet Climat Energie	Urbanisme	à partir de 2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Veiller à intégrer l'estimation des émissions de GES des différents scénarii possibles lors des futures révisions du PLU. L'utilisation de l'outil GES/PLU pourrait être un plus.



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 20

Page 1 / 2

Structurer l'offre de mobilité sur le territoire de la COMPA

Axe 3 - Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Inciter à l'utilisation des modes alternatifs de déplacements
 Périmètre : Territoire
 Type d'action : Atténuation / Adaptation
 Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : **1**
 Horizon de l'action : Moyen terme
 Durée de l'action : 10 ans et plus

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

Le Pays d'Ancenis est un territoire périurbain à rural à l'habitat diffus où se réalisent chaque jour 242 000 déplacements par les 68 000 habitants auxquels il faut ajouter les 10 000 déplacements quotidiens des actifs du territoire habitant à l'extérieur.

74% de l'ensemble des déplacements sont effectués en voiture quand 54% d'entre eux sont inférieurs à 5 km.

Cette pratique participe pour 58% à la part d'émission de GES issus des transports routiers, soit 104 000 tCO₂e/an ou environ 18% du total des émissions de GES du territoire.

Le taux de motorisation des ménages est élevé : plus d'un ménage sur deux dispose de 2 voitures ou plus (INSEE 2019).

Pour contrer cette pratique, les modes alternatifs ne sont pas assez incitatifs : les transports en commun sont faiblement développés sur le territoire en dehors de la desserte ferroviaire Angers-Nantes et de quelques lignes régulières de cars à faible niveau de service dirigées vers Nantes et il n'existe pas de réseau cyclable structuré.

Description de l'action

Dans le cadre de la prise de compétence Mobilité, la COMPA élabore un Plan de Mobilité Simplifié afin de donner un cadre à sa politique de mobilité pour la période 2023-2033. Outil de planification des mobilités, le Plan de mobilité simplifié balaie les mobilités sur le territoire dans sa dimension service, infrastructure... L'ensemble des thématiques de la mobilité sera abordé, y compris celles dont la maîtrise d'ouvrage est suivie par les autres acteurs de la mobilité (Région, AOM voisines, Département, entreprises, associations...).

Le PdM vise aussi pour la collectivité porteuse de définir un programme d'actions pour contribuer au développement des mobilités en adéquation avec sa dynamique et l'aménagement de son territoire. Le plan de mobilité simplifié doit permettre de :

- promouvoir le covoiturage (identification de localisation d'aires de covoiturage, aménagements, communication...)
- mettre en place une politique vélo à l'échelle intercommunale (pistes cyclables, stationnement, aide à l'achat, location longue durée...) traduite dans un schéma directeur des mobilités actives, avec une ligne budgétaire dédiée
- améliorer le maillage des transports en commun (TER, lignes régulières, transport à la demande) et renforcer l'intermodalité (accès aux gares dont celles du Cellier et d'Ancenis, aux lignes régulières, faciliter le « dernier kilomètre » avec des abris pour les vélos et des places réservées pour le dépose-minute)
- concourir au transport solidaire à travers le Réseau Mobilité
- la promotion des plans de déplacements inter-entreprises ou plans de déplacements d'établissements
- relance du programme de sensibilisation des scolaires aux déplacements doux
- aménagement des centre-bourgs en prenant en compte l'ensemble des moyens de déplacement

Également dans le cadre de prise de compétence Mobilité, la COMPA élabore un Schéma Directeur des Mobilités Actives. Il sera le volet « mobilités actives » du PdMS, de fait les 2 démarches sont étroitement liées, d'autant plus qu'elles suivent la même temporalité de réalisation avec une échéance prévisionnel similaire.

À travers le SDMA, la COMPA souhaite développer la pratique des mobilités actives, en travaillant en priorité sur le vélo, un mode de déplacement pertinent à l'échelle intercommunale. Il est visé un report modal important de la voiture vers le vélo, afin de passer de 1,9 % de part modale du vélo aujourd'hui, à 7 % en 2030. Pour se faire, le SDMA doit définir la stratégie et les actions de la COMPA pour développer un système vélo complet au travers de ses différentes composantes : les infrastructures, le stationnement, l'intermodalité, les services, l'accompagnement au changement de pratique, etc. Cette démarche doit aussi permettre de faciliter le travail de coordination des acteurs intervenant sur le territoire.

État d'avancement de l'action

Avant 2021 : organisation du transport scolaire et du transport à la demande pour le compte de la Région, Mise en place du Réseau Mobilité (location de véhicule pour aider l'accès à l'emploi et à la formation. Sensibilisation des élèves des écoles primaires sur les déplacements doux

2021 : prise de compétence mobilités par La COMPA

2021-2022 : Appel à projet mobilités actives avec mise en place d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et d'un service de location longue durée de VAE

2022-2023 : Lancement d'interventions scolaires co-financées par la COMPA, Avélo 2 et Génération Vélo et dispensées par des associations, Les interventions sont : le Savoir Rouler à Vélo, à la maniabilité à trottinette et à la mécanique vélo

2023 : élaboration du Plan de Mobilité Simplifié

2024 : mise en place de nouvelles actions en faveur des mobilités

Objectifs

Objectif court terme

accompagnement au changement de pratique pour un report modal mobilité active (défi mobilité et les interventions en milieu scolaire),

amélioration de l'accès à la halte ferroviaire du Cellier

Objectif moyen terme

Mise en place des premières actions, amélioration de l'accès à la Gare d'Ancenis

Objectif long terme

Réduire la part modale de la voiture en faveur de modes plus vertueux.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

PAT - service mobilités

Partenaires / services associés

Région, Autorités organisatrices des mobilités voisines, Départements, entreprises, associations...

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Réalisation d'aménagements (places vélo, places voiture, km aménagements cyclables)

Lancements de services spécifiques mobilité douce : bornes de réparations en libre-service, des ateliers de réparation de vélos...

kilomètres économisés grâce au covoiturage organisé (via opérateurs)

Indicateurs de suivi

Fréquentation des aménagements (compteurs sur pistes cyclables ou sur les stationnements)

Fréquentation transports publics (gares, lignes régulières, transport à la demande, réseau mobilité)

Nombre de participants aux interventions en milieu scolaire...

Nombre de trajets de covoiturage effectués depuis les opérateurs, nombre de location de véhicules, etc

Coûts Prévisionnels

Coût actuel * :

Coûts pour la COMPA ** :

En 2023, le budget mobilités représente 1 140 000 € de charges (investissement et fonctionnement)

En 2022 : 1 100 000€ ; 2021 : 600 000 € ; et 2020 environ 15€/an/hab soit 1 025 000€

Gains de l'action estimé *** :

* Descriptif du coût actuel : -

** Nature des dépenses : infrastructures, ETP

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Difficile

Émissions initiales du poste* : 210 635 TCO2e

* émissions du poste transport routier du diagnostic territorial 2012

Économie carbone : **NC** TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : **NC** TCO2e

% de réduction / total : 0%

Étapes de mise en oeuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Elaboration du Plan de Mobilité Simplifié	Aménagement - Mobilité	2023
2	Élaboration du Schéma Directeur des Mobilités Actives	Aménagement - Mobilité	2023
3	Mise en place du plan d'action du PMS	Aménagement - Mobilité	2024
4	Mise en place du plan d'actions du SDMA	Aménagement - Mobilité	2024

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Historique des versions

Version	Modifié par	Nature de la modification	Date
1.0			
1.1			
1.2			
1.3			
1.4			
1.5			

Historique des versions

Version	Modifié par	Nature de la modification	Date
1.0			
1.1			
1.2			
1.3			
1.4			
1.5			



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 21

Page 1 / 2

Développer des outils d'information dématérialisée permettant de connaître l'offre du territoire entre termes de services, de tourisme et de loisirs

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Développer un guichet unique d'information dématérialisé

Périmètre : Territoire

Priorité de l'action : 3

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Horizon de l'action : Moyen terme

Axe Négawatt : Sobriété

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

La communication est un levier important pour atteindre les objectifs du développement durable via de la pédagogie (expliquer les enjeux), du changement de comportement ou pour valoriser les actions mises en place par la COMPA. Pour ce faire, la communauté de communes dispose de plusieurs outils de communication : site internet institutionnel, site de l'Office du Tourisme, Facebook... Ces interfaces numériques peuvent renseigner les habitants et les visiteurs, entreprises sur le potentiel du territoire au travers par exemple de l'outil de géolocalisation, Cart@COMPA, qui présente des renseignements pratiques de vie quotidienne, de loisirs, de recherche de services, le cadastre et les informations liées au Plan locaux d'urbanisme... L'action vise à renforcer l'information sur les outils numériques, à en améliorer l'accès et à valoriser les actions menées par la COMPA

Description de l'action

Il s'agit de définir les thématiques concernées : économie, tourisme, loisirs... Recenser les informations déjà existantes. Créer un portail d'information permettant un meilleur accès. Actualiser régulièrement

État d'avancement de l'action

En cours - évolution continue des systèmes d'informations

Objectifs

Objectif court terme

Recensement de l'existant, Meilleur accès à l'information, donner de la visibilité

Objectif long terme

Valoriser les actions menées sur le territoire, toutes les possibilités

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Direction générale - Service communication / Office de tourisme

Partenaires / services associés

Développement économique

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Evolution de la fréquentation du site internet, retour sur les réseaux sociaux (like, commentaire)

Indicateurs de suivi

Nombre de connexions sur les différents sites

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : -

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* : 105 982 TCO2e

* émissions du poste déplacements des habitants du diagnostic territorial

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Définition des objectifs	Communication	2017
2	réunion entre les services concernées	Communication	2017
3	recensement de l'existant	Communication	2017
4	actualisation de l'existant	Communication	2017
5	Communication sur l'existant	Communication	2017-2021
6	création d'un portail développement durable	Communication	2017
7	Présentation et animation	Communication	2017-2021

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Fréquentation de la plate forme dématérialisée + suivi du nombre de démarches administratives faites en ligne le cas échéant



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Page 1 / 2

Encourager le jardin au naturel auprès des particuliers

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Améliorer la qualité des milieux naturels et des écosystèmes

Périmètre : Territoire

Priorité de l'action : 2

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Horizon de l'action : Moyen terme

Axe Négawatt : Sobriété

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

La loi de transition énergétique prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

La COMPA, consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la qualité de l'eau, souhaite accentuer la sensibilisation sur les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire.

Description de l'action

La COMPA souhaite organiser des formations et des démonstrations à des techniques alternatives limitant l'utilisation d'intrants en lien avec les actions déjà menées par le service Déchets de la COMPA (compostage, paillage,...). Il s'agira également de recenser les pratiques auprès des adhérents des jardins familiaux du territoire et associations de jardinage, et de sensibiliser l'ensemble de la population à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les actions concrètes de sensibilisation envisagées sont :

- mise en place d'animations sur les marchés, foires et événements du territoire (par exemple Eco R'aide)
 - travail avec les jardinerie vendant des produits phytosanitaires en s'appuyant sur des démarches existantes (présentation de la charte jardiner au naturel, information sur les formations existantes des vendeurs, information sur les réglementations en vigueur, - accompagnement de la population à ne plus utiliser de produits phytosanitaires via des courriers ou contacts spécifiques individualisés pour les informer de la nouvelle réglementation au regard de l'usage des produits phytosanitaires,
 - sensibilisation des particuliers sur la notion du "propre", la question de l'entretien [non-entretien] des espaces publics, les "plantes de nos rues" dans le but de porter un autre regard sur les "mauvaises herbes" (exemple : exposition "Sauvages des rues")
- Ces interventions seront accompagnées de la création de support de communication divers (plaquette thématiques, ...).

État d'avancement de l'action

Inscrite au Contrat Territorial de bassin versant - Démarrage en 2017

Objectifs

Objectif court terme

Accompagner les particuliers vers un changement de pratiques

Objectif long terme

Jardiner sans pesticide

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Milieux aquatiques

Partenaires / services associés

Service Gestion des déchets, Jardinerie, collectivités

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Nombre de session de formations/ démonstration organisées

Nombre de personnes sensibilisées

Indicateurs de suivi

Résultat Analyse sur les pesticides (notamment glyphosate et AMPA)

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : -

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* : A estimer TCO2e

* estimation des émissions liées à l'usage des produits phytosanitaire et engrais

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Préparation du dispositif de sensibilisation du grand public et de formation à des techniques alternatives pour le jardinage	Service milieux aquatiques	fin 2016
2	Prise de contact avec les associations de jardinage, les associations environnementales, conventionnement, ...	Service milieux aquatiques	début 2017
3	Mise en place des actions de communication et des actions de formations et démonstrations	Service milieux aquatiques	2017 à 2020

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nombre de personnes sensibilisées + questionnaire sur les changements de pratique + suivi des analyses de qualité de l'eau et de l'air



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Page 1 / 2

Mobiliser et sensibiliser les acteurs publics sur l'impact de leurs pratiques sur la qualité de l'eau

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Améliorer la qualité des milieux naturels et des écosystèmes

Périmètre : Territoire

Priorité de l'action : 1

Type d'action : Atténuation / Adaptation

Horizon de l'action : Long terme

Axe Négawatt : Efficacité

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

La loi de transition énergétique prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide sur l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La COMPA, consciente des enjeux liés à la qualité de l'air et à la qualité de l'eau, souhaite accentuer la sensibilisation sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, notamment sur les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.. Pour ce faire, elle a inscrit des actions dans le programme d'actions sur le volet "pollutions diffuses" sur le bassin versant "Hâvre Grée....", afin de pouvoir accompagner les collectivités vers le zéro phyto. 5 communes sur 25 ne sont pas engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Description de l'action

En complément des actions envisagées de mobilisation et de sensibilisation des communes et des actions déjà engagées par la COMPA sur cette thématique (élaboration et mise à disposition d'un cahier des charges pour la réalisation d'un plan de désherbage communal, proposition d'une charte "Vers 0 phyto", ...), la COMPA souhaite renforcer son accompagnement auprès de ses communes membres pour pérenniser ou initier (selon les cas) un changement de pratiques.

Cet accompagnement pourra prendre diverses formes :

- suivi et animation de la charte d'engagement "Vers 0 phyto" proposée par la COMPA aux communes du bassin versant;
- organisation de journées ou demi-journées de démonstration sur les pratiques de désherbage, la gestion différenciée, le fauchage raisonné;
- organisation de formation à destination des agents communaux;
- accompagnement à l'achat de matériel (taux d'aides mobilisables auprès des financeurs, ...), ...

La COMPA assurera l'animation générale du dispositif et prendra en charge les démonstrations sur les pratiques de désherbage et de gestion différenciée. Elle accompagnera également les collectivités sur l'aspect quantitatif.

État d'avancement de l'action

En cours sur le Bassin versant de l'Erdre (action portée par le syndicat EDENN); Action inscrite dans le Contrat Territorial de bassin versant sur le bassin "Hâvre, Grée, ..."

Objectifs

Objectif court terme

Accompagner les collectivités au changement de pratiques

Objectif long terme

Gestion équilibrée de la ressource en eau par les collectivités

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Milieux aquatiques

Partenaires / services associés

CA, Agence de l'eau, Région Pays de Loire

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Développement des pratiques de paillage et autres alternatives sur les espaces publics

Amélioration de la qualité de l'eau

Indicateurs de suivi

Nombre de formations et de démonstrations organisées

Nombre de plans de désherbage / de chartes contractualisés(e) et niveau de contractualisation

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : -

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* : - TCO2e

* Non calculable

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Réalisation de l'état des lieux des pratiques des collectivités (signature charte, plan de désherbage,)	Service milieux aquatiques	Fin 2016
2	Préparer le dispositif de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités	Service milieux aquatiques	2017
3	Mise en œuvre des actions	Service milieux aquatiques	fin 2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Quantités de produits phytosanitaires économisées + suivi des consommations de carburant liées à l'entretien des espaces verts

Restaurer les milieux aquatiques sur les Bassins versants du territoire

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Améliorer la qualité des milieux naturels et des écosystèmes

Périmètre : Territoire

Priorité de l'action : **1**

Type d'action : Atténuation / Adaptation


Horizon de l'action : Long terme

Axe Négawatt : Efficacité

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Les haies, arbres et prairies permanentes représentent des lieux de captage de carbone.

En février 2015 et en mars 2016, des programmes de restauration des cours d'eau et marais sur les deux bassins versants, Hâvre Grée et affluents de la Loire et Erdre, ont été approuvés. Mi-2016, c'est le programme d'actions sur le volet "pollutions diffuses" sur le bassin Hâvre, Grée, ... qui sera approuvé.

La COMPA assure la maîtrise d'ouvrage des actions; ces travaux se dérouleront sur 5 ans. Les programmes établis comprennent entre autre des actions qui peuvent influencer à la fois sur la qualité de l'eau et des milieux et la qualité de l'air, à savoir :

- des travaux sur la ripisylve (restauration, plantation) ;
- des plantations de haies avec pour objectif de restaurer un patrimoine bocager (effet brise-vent, maintien de la biodiversité, lutte contre l'érosion), la mise en place d'aménagements tels que les zones tampons, les bandes enherbées...

Concernant les haies et leur entretien, dans le cadre de ces programmes, une réflexion sur la filière bois-énergie sur le territoire sera également conduite (fiche 10 du Programme d'Actions "pollutions diffuses").

Description de l'action

En ce qui concerne la ripisylve, les actions prévues sont les suivantes :

- plantation de 12,4 km de ripisylve sur le bassin versant "Hâvre, Grée et affluents de Loire en Pays d'Ancenis" et de 11 km sur le bassin versant

"Erdre amont 44;

- restauration de 61 km de ripisylve sur le bassin versant "Hâvre Grée ..." et de 83 km sur le bassin "Erdre amont 44";
- favorisation de la reprise de végétation en bord de cours d'eau sur tout le linéaire par la mise en place de clôtures.

En ce qui concerne l'aménagement de dispositifs limitant l'érosion sur le bassin versant "Hâvre, Grée, ..", une enveloppe financière est inscrite de 2017 à 2020, correspondant à la plantation de 17 km de haies, l'implantation de 14 km de talus, 4,4 ha de bandes enherbées et 2,2 ha de zones tampons.

Dans le but de pérenniser l'entretien de la végétation, une réflexion sur la structuration de la filière bois-énergie va être conduite.

État d'avancement de l'action

Inscrite au Contrat Territorial de bassin versant

Objectifs

Objectif court terme

Restaurer les milieux aquatiques

Mener une réflexion sur le développement d'une filière bois énergie

Objectif long terme

Evolution de la qualité de l'eau et de la qualité de l'air

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Milieux aquatiques

Partenaires / services associés

CA, Agence de l'eau, Région Pays de Loire

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Evolution de la qualité de l'eau et de la qualité de l'air

> Indicateurs de suivi

- la température
- les éléments biologiques (macro-invertébrés, diatomées ou poissons)

- les éléments physico-chimique (nitrates, phosphore, oxygène dissous,...)

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : -

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone


Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* :  TCO2e

* Non calculable

Économie carbone :  TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action :  TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Concertation auprès des propriétaires et exploitants pour mener les actions de plantation et de restauration sur la ripisylve sur le bassin versant Hâvre, Grée...	Service milieux aquatiques	fin 2016
2	Concertation auprès des propriétaires et exploitants pour mener les actions de plantation et de restauration sur la ripisylve sur le bassin versant Erdre amont 44	Service milieux aquatiques	début 2017
3	Lancement de l'étude visant à définir les aménagements (plantation de haies, zones tampons, ...) pour limiter les transferts de polluants	Service milieux aquatiques	Fin 2016/ début 2017
4	Mise en œuvre des action sur la ripisylve sur le bassin versant "Hâvre Grée..."	Service milieux aquatiques	à partir de fin 2016
5	Mise en œuvre des action sur la ripisylve sur le bassin versant "Erdre amont 44"	Service milieux aquatiques	1er semestre 2017
6	Mise en œuvre des aménagements visant à limiter le transfert des polluants	Service milieux aquatiques	à partir de fin 2017

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi du linéaire de haies plantées+nombre d'arbres/essence. A terme, suivi des quantités de bois valorisées via une filière bois locale.



Fiches Action du PCAET de la COMPA

Fiche 25

Page 1 / 2

Développer un suivi et une information de la qualité de l'air à l'échelle du territoire

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Améliorer la qualité des milieux naturels et des écosystèmes

Périmètre : Territoire

Type d'action : Adaptation

Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : 2

Horizon de l'action : Long terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :

Difficulté :

Coût de mise en œuvre :

Impact sur la qualité de l'air :

Contexte

La pollution de l'air, c'est la modification de la composition de l'air par des polluants nuisibles à la santé et à l'environnement. Trois polluants issus des activités humaines sont particulièrement problématiques en raison du dépassement récurrent des normes de qualité de l'air :

- > les oxydes d'azote (NOx) sont émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...);
- > les particules PM10 et PM2,5 sont issues de toutes les combustions.

L'agriculture et les transports émettent aussi des polluants qui peuvent réagir entre eux et donner lieu à des particules secondaires

> l'ozone (O3) est produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants, tels que le monoxyde de carbone (CO) et les composés organiques volatils (COV).

La répartition des polluants n'est pas homogène sur le territoire et varie en fonction des saisons.

Ces polluants proviennent des activités humaines ou de la nature.

La COMPA est adhérente de l'association Air Pays de la Loire, Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) chargée par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) d'assurer la surveillance de la qualité de l'air de et dont la présidence est assurée par la Région Pays de Loire.

Description de l'action

Les élus de la COMPA souhaitent développer des outils de suivi de la qualité de l'air sur son territoire. Un premier niveau d'information sur les polluants est fourni par la BASEMIS et devra être analysé. Cependant afin d'avoir une vision plus précise des émissions de polluants, il reste à réfléchir sur le principe d'un suivi annuel des taux de concentration de ces particules. Les stations de mesures les plus proches se situent sur Nantes et Angers et ne donnent pas de données réelles sur la qualité de l'air de notre territoire. Il sera ainsi possible de suivre et d'informer les habitants. Néanmoins, aucun protocole de suivi lié au PCAET n'est paru pour l'instant, la méthodologie retenue ainsi que la compilation des mesures sera mise en place après réflexion commune avec Air Pays de Loire.

État d'avancement de l'action

Démarrage en 2017 - en discussion avec Air Pays de la Loire pour mise en place d'un protocole de suivi

Objectifs

Objectif court terme

Mettre en place les protocoles de suivi

Objectif long terme

Développer des actions plus ciblées en faveur d'une bonne qualité de l'air

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle Environnement - Service énergie

Partenaires / services associés

Pôle aménagement

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Evolution de la qualité de l'air

Indicateurs de suivi

Mesures des polluants déterminants sur le territoire
Mesures issues de la BASEMIS

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA * : 30 000 €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : -

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* : - TCO2e

* Non calculable

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Contact avec Air Pays de Loire	Pole env	2016
2	Définition des protocoles	Pole env	2017
3	Diagnostic à partir de la basemis et des suivis qualité d'air	Pole env	2017
4	Suivis annuels et analyse des données	Pole env	2017-2021
5	Mise à jour du plan d'actions	Pole env	2019





Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi de mesures locales et des diagnostics de Air Pays de la Loire

Mettre en place des pratiques d'achats publics réfléchis en termes de développement durable, intégrant les impacts sociaux, énergétiques et environnementaux

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Poursuivre la démarche d'achat éco-responsable
 Périmètre : Patrimoine & Compétences Priorité de l'action : 2
 Type d'action : Atténuation / Adaptation Horizon de l'action : Moyen terme
 Axe Négawatt : Sobriété Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : 
 Difficulté : 
 Coût de mise en œuvre : 
 Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

La commande Publique représente 10 % du PIB. Elle constitue donc un levier non négligeable en matière de développement durable.

Les derniers textes de référence en la matière sont les suivants :

- Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience (publiée au JORF le 24 août 2021). Notamment l'article 35.
- Décret 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du Code de la Commande Publique, publié au Journal officiel du 3 mai 2022. Il est pris en application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience ».
- Code de la commande publique, dans sa rédaction et telle que modifiée au plus tard le 22 août 2026 par le mesure de l'article 35 de la loi climat et résilience.
- Arrêtés du 30 mars 2021 portant approbation des CCAG Fournitures Courantes et Services, Prestations Intellectuelles, travaux, Maîtrise d'œuvre et Technique de l'Information et de la communication.

Description de l'action

Il s'agit de réduire les impacts énergétiques et environnementaux des achats de la collectivité, et y intégrer une dimension sociale, en mobilisant des outils disponibles dans les consultations d'entreprises (critères sociaux, environnementaux, clauses d'exécution, marchés réservés, définition du besoin ...) tout en préservant la sécurité juridique.

Les services intègrent cette possibilité au cas par cas dans leurs consultations. Notamment, la collectivité fait appel à des centrales d'achat ou groupement de commandes pour certaines fournitures et profitent de critères développement durable déjà mis en place par l'acteur en charge de l'achat groupé.

État d'avancement de l'action

Cette action est en cours de généralisation sur l'ensemble des procédures

Objectifs

Objectif court terme

Lister les familles d'achat potentiellement concernées par l'intégration de critères développement durable

Formalisation d'une stratégie globale d'achat en termes de développement durable

Objectif long terme

S'inscrire dans la réglementation

Décliner la stratégie

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle Moyens Généraux

Partenaires / services associés

Ensemble des services

Autres organismes et prestataires

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Stratégie formalisée, rédigée et publiée

Démarche de co-construction menée à bien

Indicateurs de suivi

Nombre de marché avec des clauses DD ou outils DD en cours

Taux de marché à l'année avec DD

Coûts Prévisionnels

Coût actuel * : NC

Coûts pour la COMPA ** : 20 000 €

consultation avocat + animation démarche

Gains de l'action estimé *** : NC

* Descriptif du coût actuel : -

** Nature des dépenses : Coût des heures facturées par Alisée

** Calculs des Gains : -

Fiches Action du PCET de la COMPA

Gains Carbone

Possibilité de quantification :	Difficile	Économie carbone :	A estimer TCO2e
Émissions initiales du poste* :	139 TCO2e	% de réduction :	0%
* émissions du poste intrants du Bilan Carbone 2013		Émissions post-action :	- TCO2e
		% de réduction / total :	0%

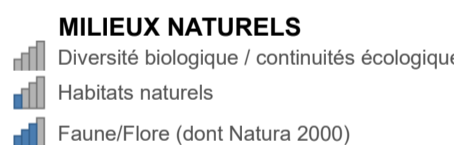
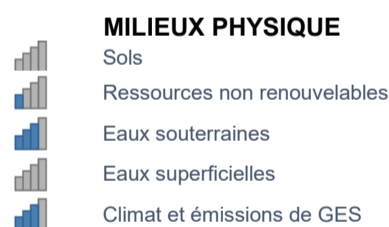
Étapes de mise en oeuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
	Echéance 22 août 2026 au plus tard		
1	Déclaration de bonnes intentions avec les grandes dominantes -> acter d'une stratégie développement durable de la collectivité pour ses achats	Elus	Fin 2023 - Début 2024
2	Passage à l'action - Injecter de la transversalité - Etablir une méthode de travail optimisée - Création d'un groupe de travail avec des représentants par pôle, les moyens généraux et le service juridique - Co-construction d'une approche commune avec l'identification de critères spécifiques à chacun des pôles, puis un croisement pour mise en commun - <i>travailler sur la nature d'achats par exemple (fournitures&services VS travaux)</i>	MG	2024
3	Elaboration d'outils opérationnels pour la mise en œuvre Evaluer la pertinence d'une fonction "achat" pour piloter la mise en œuvre de manière transversale : sourcing, package commercial, application des critères, ...	MG	A partir de 2025

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Nécessité d'un portage politique
Disponibilité dans les pôles pour travailler sur le sujet
Échéance : 21 août 2026

Impacts environnementaux



Historique des versions

Version	Modifié par	Nature de la modification	Date
1.0	AB	questionnement en jaune et proposition d'ajustement en rouge	06/04/2023
1.1	EL AB		06/04/2023
1.2			
1.3			
1.4			
1.5			

Mener une réflexion sur les Transports alternatifs pour les déplacements professionnels

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents

Périmètre : Patrimoine & Compétences

Type d'action : Atténuation

Axe Négawatt : Sobriété

Priorité de l'action : 3


Horizon de l'action : Court terme

Durée de l'action : 4 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Les locaux de la COMPA se situent sur un axe de transport ferroviaire Nantes Angers Paris. Cette particularité pourrait inciter le développement d'un usage plus systématique de recours à ce type de transport. Les agents semblent prêts à utiliser également le vélo comme transport de proximité pour se rendre sur des rendez-vous proches de leur lieu de travail ou tout simplement à marcher. Ce transport est également utilisé par les agents ayant leur vélo pour leur déplacements privés et notamment domicile-travail. Un outil de covoiturage est en place pour les formations organisées par les centres formateurs de la fonction publique territoriale.

Description de l'action

Faire connaître la possibilité du déplacement ferroviaire aux agents pour des déplacements mobilisant au minimum 1/2 journée. Acquisition de vélo et aménagement d'un lieu de stationnement (même site que le garage des vélos des agents) - Réfléchir au moyen de mettre en place du covoiturage avec les véhicules de service pour des agents se rendant à des rendez-vous différents mais sur les mêmes villes.

État d'avancement de l'action

Déjà en place pour le transport ferroviaire mais à renforcer - A mettre en place pour le parc à vélo

Objectifs

Objectif court terme

Engager une réflexion sur les déplacements professionnels

Objectif long terme

Systématiser et préférer l'usage de la marche et du vélo pour les faibles distances et augmenter l'usage du train pour les déplacements éloignés

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle moyens généraux

Partenaires / services associés

Comité technique

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Evolution de la mise en place de pratiques alternatives

Indicateurs de suivi

Nombre de réservation de vélo - Nombre de déplacement à pied

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : aménagement d'un local vélo et achat de vélo et kit de protection et de visibilité

** Calculs des Gains : -


Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Économie carbone (théorique) :  4 TCO2e

% de réduction : 20%

Émissions initiales du poste* :  19 TCO2e

Émissions post-action :  15 TCO2e

* émissions du poste déplacements professionnels du Bilan Carbone de la COMPA

% de réduction / total P&S : 0,03%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Acquisition de vélo pour les déplacements urbains (proposition CR)	Moyens généraux	2017
2	Co voiturage pour les formations organisées par le CNFPT (cr)	Moyens généraux	2015
3	Moyen favorisant le co-voiturage pour les agents se déplaçant pour déjeuner	Moyens généraux	2016

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Estimation des émissions évitées théoriques sur base de 20% d'économie.

Suivi des consommations de carburants des véhicules de service + suivi des km parcourus en transports en commun

Former les agents à l'éco conduite

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents

Périmètre : Patrimoine & Compétences


Priorité de l'action : 3

Type d'action : Atténuation

Horizon de l'action : Court terme


Axe Négawatt : Sobriété

Durée de l'action : 3 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Les 13 véhicules de service, remplacés en 2015, disposent d'un indicateur de changement de rapport permettant de réduire la consommation de carburant en préconisant un changement de rapport supérieur. Au regard des consommations de carburant, la COMPA souhaite mener une action permettant à chaque agent de mettre en œuvre une conduite moins énergivore. Cette formation servira également bien évidemment à chaque agent dans ses usages quotidiens.

Description de l'action

Améliorer encore les pratiques visant à réduire les gaz à effet de serre (GES) émis par les déplacements professionnels, par des actions de formations à l'éco-conduite et à l'éco-utilisation des véhicules de la COMPA.

État d'avancement de l'action

En réflexion

Objectifs

Objectif court terme

- > Plan de formation établis et prestataire identifié
- > 10% des agents utilisant le plus les véhicules formés

Objectif long terme

- > 100% des agents, utilisant le plus les véhicules, formés
- > Suivi et contrôle des pratiques (formateur interne à la collectivité)

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle moyens généraux

Partenaires / services associés

Organisme de formation/ Tous les services

Indicateurs

Indicateurs de résultat

- > Plan de formation en place
- > Contrat signé avec le prestataire de formation

Indicateurs de suivi

- > Nombre d'agents formés sur le nombre identifié comme prioritaire
- > Gains de carburant

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : Organisation de formations à l'éco-conduite, formations complémentaires, et mise en place d'un système de management de l'éco conduite en interne

** Calculs des Gains : Gains calculés sur plusieurs années sur base des données de la fiche action écoconduite de la démarche "Objectif CO2 des Transports"

Gains Carbone

Possibilité de quantification :	Oui	Économie carbone (théorique) :	111 TCO2e
Émissions initiales du poste* :	742 TCO2e	% de réduction :	15%
* émissions des sous poste véhicules de service et consommation des engins de la COMPA		Émissions post-action :	631 TCO2e
		% de réduction / total P&S :	0,8%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Faire un état des lieux des prestataires de formation à l'éco-conduite et l'éco-utilisation (engins)	Ressources humaines	2016
2	Identifier les agents /services utilisant le plus les véhicules et engins de la collectivité et identifier ceux à former prioritairement à l'éco-conduite > établissement d'un plan de formation à 3 ans	Ressources humaines	2016/2017
3	Former une ou deux personnes à la formation d'éco conduite dans l'objectif d'internaliser le suivi voire la formation	Ressources humaines	2017
4	Faire un bilan et évaluer l'action de formation	Ressources humaines	2018

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi du nombre de formation et suivi des consommation de carburant et kilomètres parcourus

Faciliter et expérimenter l'usage des outils de travail à distance : Audio et Visioconférence, skype....

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents

Périmètre : Patrimoine & Compétences

Priorité de l'action : **1**

Type d'action : Atténuation / Adaptation


Horizon de l'action : Court terme


Axe Négawatt : Sobriété

Durée de l'action : 2 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

La COMPA voit ses compétences, donc ses besoins, évoluer de manière importante. Les déplacements professionnels participent à la production des émissions de Gaz à effet de serre de la structure. Ainsi, il a été recensé lors du diagnostic :

> 7 500 Litres de carburant pour les véhicules de service,

> 20 000 km remboursés aux agents

> 15 000 km de trajet en train

Description de l'action

Améliorer les pratiques visant à réduire les GES émis par les déplacements professionnels, en favorisant l'utilisation de la visio ou de l'audioconférence

État d'avancement de l'action

Initiatives individuelles ou proposées par les interlocuteurs de la COMPA

Objectifs

Objectif court terme

Utilisation de plate forme gratuite (skype...)

Objectif moyen terme

Organiser le service informatique pour favoriser le développement des outils

Communiquer en interne sur l'intérêt de la visio/audioconférence

Objectif long terme

>20% de réunions en visio/audioconférence

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle moyens généraux

Partenaires / services associés :

Partenaires extérieurs organisant / participant aux réunions

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Procédure de réalisation d'une audio/visioconférence écrite et diffusée

Solution(s) technique(s) déployée(s) : micro, webcam, skype...

Indicateurs de suivi

> Nombre de réunion dématérialisée par type (audio / visio)

> km et GES évités par mode de transport

> Temps de transport gagné

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gains de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : Investissement matériel (webcam, casque-micro, système d'audio conférence, coût de formation des agents)

** Calculs des Gains : Economies de carburant et titre de transport

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Économie carbone (théorique) : **1,0 TCO2e**

% de réduction : 5%

Émissions initiales du poste* : **19 TCO2e**

Émissions post-action : **18 TCO2e**

* émissions du poste déplacements professionnels du Bilan Carbone de la COMPA

% de réduction / total P&S : 0,01%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Procéder à l'équipement progressif du SI en moyens d'établissement de réunions	Informatique	2016-2020
2	Faire le point sur les équipements actuels (test de débit, simplicité d'utilisation ...) afin d'identifier les points de blocage et les solutions techniques à mettre en place pour une utilisation simple et de bonne qualité. > Voir avec le(s) prestataire(s) comment améliorer et simplifier le système le cas échéant	Informatique	2016-2017
3	Faire une plaquette de sensibilisation / promotion / guide d'utilisation des systèmes en place.	Informatique	2018
4	Simplifier et démocratiser l'utilisation de la visio en permettant l'installation de Skype ou	Informatique	effectif
5	Organiser des session de "formation" des agents à l'utilisation des outils (cf. étape 3)	Informatique	2018
6	Voir à développer un soft permettant d'Informer les utilisateurs en affichant à la fin de chaque visio les km et émissions de CO2 évitées, le gain de temps ...	Informatique	2021

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi des réunions dématérialisées précisant les trajets "évités" et le nombre de personnes participant

Optimiser et rationaliser le foncier économique et de l'immobilier d'entreprise

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables

Objectif : Prendre en compte l'aspect climat-énergie au sein des opérations menées par la COMPA

Périmètre : Patrimoine & Compétences

Type d'action : Adaptation

Axe Négawatt : Efficacité

Priorité de l'action : 2

Horizon de l'action : Long terme

Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone :



Difficulté :



Coût de mise en œuvre :



Impact sur la qualité de l'air :



Contexte

La Communauté de communes a pour compétence le volet développement économique. A ce titre elle assure l'aménagement, la gestion et la commercialisation de zones d'activités. Dans le cadre de ces missions développement économique, elle est en contact avec les entreprises lors de leur phase de réflexion sur le volet immobilier d'entreprise. Dans le cadre du SCOT la recherche d'une optimisation de l'utilisation du foncier économique a été inscrit comme une priorité. Ainsi la communauté de commune a engagé la mise en œuvre d'un référentiel du foncier économique. Ce référentiel vise à la fois un objectif de connaissance et de suivi de la consommation du foncier mais également un objectif opérationnel d'optimisation du foncier économique existant. En outre, la communauté de commune s'est investi sur la mise en place d'outils pour le rapprochement de la demande et de l'offre en matière d'immobilier d'entreprise.

Description de l'action

Il s'agit dans un 1er temps de recenser et actualiser la connaissance du foncier et de l'immobilier disponible sur le territoire puis d'engager les actions nécessaires pour en optimiser l'utilisation et la rationalisation de la démarche.

État d'avancement de l'action

Recensement en cours

Objectifs

Objectif court terme

Constituer les outils de suivi de l'utilisation du foncier économique
Disposer d'une base actualisée de l'immobilier d'entreprise disponible à la location ou à la vente

Objectif long terme

Réduire la consommation du foncier sur le Pays d'Ancenis
Concentrer les activités

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle développement économique et Pôle aménagement

Partenaires / services associés

Communes

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Evolution des surfaces redensifiées et requalifiées

Indicateurs de suivi

Surface remise en activité au sein de site existant
Nombre de m2 redonné au sein des zones économiques existantes

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : -

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Non

Émissions initiales du poste* : - TCO2e

* Non calculable

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Identifier zone par zone le foncier économique disponible et les locaux disponibles	Développement économique	1 semestre 2016
2	Hiérarchiser les espaces prioritaires à investiguer	Développement économique	2 semestre 2016
3	Définir sur chaque espace le plan d'actions et le plan de contacts à mettre en œuvre	Développement économique	2 semestre 2016
4	Structurer et mettre à jour la base de connaissance	Développement économique	2 semestre 2016
5	Mettre en œuvre le plan d'actions et de contacts	Développement économique	2017-2018
6	Assurer un suivi de la commercialisation et des actions d'aménagement	Développement économique	2017-2018

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi de l'usage du foncier et des changements d'affectation des sols

Améliorer en terme de performances énergétiques les systèmes épuratoires collectifs

Axe 3 : Un aménagement du territoire et des transports durables


Objectif : Prendre en compte l'aspect climat-énergie au sein des opérations menées par la COMPA

Périmètre : Patrimoine & Compétences Priorité de l'action : 3
Type d'action : Atténuation Horizon de l'action : Long terme
Axe Négawatt : Efficacité Durée de l'action : 5 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Les stations d'épuration et les postes de refoulement sont les postes principaux de consommation d'énergie des services d'assainissement. La plus grande station d'épuration du territoire (Ancenis-Saint Géréon) doit faire l'objet de travaux de réhabilitation. Dans le cadre de ce projet, l'optimisation des consommations énergétiques peut être prise en compte. Sans remettre en cause la qualité de traitement des eaux, cette optimisation peut se faire soit en diminuant les consommations (équipements plus économes), soit en produisant de l'énergie. Une seconde piste d'optimisation réside dans l'amélioration de la performance des réseaux de collecte, dès lors qu'ils sont équipés de stations de pompage. La limitation du volume d'eaux claires parasites aura un effet immédiat sur la consommation énergétique. Toutefois, le renouvellement en tranchée ouverte peut avoir un bilan négatif de Gaz à effet de serre. Les réhabilitations sans tranchée présentent un bilan un peu meilleur.

Description de l'action

Prendre en compte l'amélioration de la performance énergétique dans le projet de la station d'Ancenis-Saint Géréon. Améliorer la performance des réseaux de collecte de façon à réduire la dépense énergétique lors du pompage, en privilégiant la réhabilitation sans tranchée quand cela est possible.

État d'avancement de l'action

En réflexion selon les projets

Objectifs

Objectif court terme

Réduire les consommations énergétiques liées au pompage sur les secteurs où le réseau est réhabilité (hors effet d'augmentation liées aux eaux usées strictes)

Objectif long terme

Améliorer le bilan énergétique de la station d'Ancenis Saint Géréon

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement - Service assainissement

Partenaires / services associés

Maîtrise d'œuvre, constructeurs et exploitants

Indicateurs

Indicateurs de résultat

Evolution de la consommation énergétique de la nouvelle station par m3 traité par rapport à la situation actuelle

Indicateurs de suivi

% des dépenses d'investissement dédié à la réhabilitation des réseaux de collecte

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Non

Coût estimé pour la COMPA * : - €

Gain de l'action estimé ** : A estimer

* Nature des dépenses : Non estimée car liées aux études de faisabilité encore non réalisées

** Calculs des Gains : Économies d'énergies liées à l'amélioration des process

Gains Carbone

Possibilité de quantification : Oui

Émissions initiales du poste* : A estimer TCO2e

* Recenser les consommations des équipements

Économie carbone : - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action : - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA

Étapes de mise en œuvre

Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Réflexion sur l'état du parc	Assainissement	2017-2018
2	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement contre les eaux parasites	Assainissement	2017-2021
3	Remplacement pour du matériel moins énergivore	Assainissement	2017-2021
4	Réflexion portée sur les nouveaux réseaux	Assainissement	2016-2021

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Suivi des consommations d'énergie et des investissements des équipements

Piloter, communiquer, suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET

Pilotage du Plan Climat Energie Territorial

Objectif : Pilotage du PCAET

Périmètre : Territoire


Type d'action :

Axe Négawatt :


Priorité de l'action : **1**


Horizon de l'action : Long terme

Durée de l'action : 6 ans

Efficacité carbone : 

Difficulté : 

Coût de mise en œuvre : 

Impact sur la qualité de l'air : 

Contexte

Tels que prévus par la loi, les plans climat doivent s'accompagner d'un dispositif de suivi et d'évaluation. La mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation fait partie intégrante de la démarche Plan Climat Air Énergie. Les raisons pour se lancer dans l'évaluation d'un PCAET peuvent être multiples :

- Rendre compte, notamment auprès des élus locaux mais aussi des parties prenantes du PCAET.
- Comprendre ce qui produit des résultats et ce qui n'en produit pas.
- Apprécier la valeur de la politique menée, en d'autres termes, permet-elle de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation vis-à-vis de ce changement.
- Partager, (re)mobiliser et rebondir, le PCAET ne pouvant produire de véritables effets que s'il est approprié par les acteurs du territoire ayant chacun une responsabilité vis-à-vis du changement climatique.

Description de l'action

Cet outil de suivi doit permettre de construire une véritable stratégie énergétique du territoire, en mettant en parallèle économies d'énergie et production d'énergie renouvelable (ou potentiel de production renouvelable, qui devra également être évalué).

Actions :

- Construire des indicateurs quantitatifs et tableaux de bord de suivi de la mise en œuvre des actions du Plan Climat à partir des indicateurs retenus dans chaque fiche actions
- Établir les relations partenariales avec les fournisseurs de données.
- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre concernant l'émission des GES et l'énergie économisée.
- Communiquer auprès des habitants régulièrement sur l'intérêt de la démarche et en faciliter la compréhension.

L'outil se mettra en œuvre tout au long du PCAET avec une étape importante de relecture au milieu de la démarche, après la structuration de l'outil. De plus, cet outil doit pouvoir s'adapter aux évolutions. Cette évaluation doit être construite en partenariat avec l'ensemble des acteurs. Elle joue un rôle capital dans la démarche afin de mieux comprendre les facteurs de réussite, analyser les difficultés rencontrées, pour mieux redéfinir les moyens alloués et les objectifs fixés, et améliorer la démarche globale.

État d'avancement de l'action

-

Objectifs

Objectif court terme

Apporter une vision de terrain sur les actions menées.

Objectif long terme

Améliorer la stratégie et le plan d'actions du PCAET.

Maître d'ouvrage et Partenaires

Direction / Service Pilote

Pôle environnement

Partenaires / services associés

Ensemble des services de la COMPA - Comité de suivi

Indicateurs

Indicateurs de résultat

- > Synthèse des indicateurs de résultats de chaque axe du PCAET
- > Effet sur l'adaptation et l'évaluation

Indicateurs de suivi

- > Les plus pertinents par action ou par groupe d'actions

Éléments Financiers

Action Nouvelle : Oui

Coût estimé pour la COMPA * : 42 000 €

Gain de l'action estimé ** : Néant

* Nature des dépenses : Rémunérations de stagiaires + frais d'étude

** Calculs des Gains : -

Gains Carbone


Possibilité de quantification : A voir en fonction des fiches

Émissions initiales du poste* :  651 828 TCO2e

* émissions du diagnostic territorial

Économie carbone :  - TCO2e

% de réduction : 0%

Émissions post-action :  - TCO2e

% de réduction / total : 0%

Fiches Action du PCAET de la COMPA













Étapes de mise en œuvre






Étapes	Descriptif de l'étape	Référent	Calendrier
1	Construction du tableau de bord et mise en place des outils de suivi des fiches par chaque entité	Pôle Environnement	2016/2017
2	Evaluation	Pôle Environnement	Fin 2017
3	Evaluation	Pôle Environnement	Fin 2018
4	Evaluation intermédiaire et relecture du PCAET (ajout ou retrait d'actions possible)	Pôle Environnement	Fin 2019
5	Evaluation	Pôle Environnement	Fin 2020
6	Evaluation	Pôle Environnement	Fin 2021
7	Evaluation finale et lancement du 2eme PCET	Pôle Environnement	2022

Précisions et Données à suivre pour l'évaluation

Ensemble des données de suivi définies dans chaque fiche action du PCAET

Périmètre	Levier	Axe Négawatt	Horizon de l'action
Territoire	Adaptation	Efficacité	Court terme
Patrimoine & Compétences	Atténuation	Sobriété	Moyen terme
Territoire et Patrimoine	Atténuation / Adaptation	Renouvelable	Long terme
Territoire et Compétences			

Efficacité carbone		Coûts		Difficulté	
	Pas d'impact		Faible		Facile
	Réduit peu		Moyen		Moyen
	Réduit moyennement		Élevé		Difficile
	Réduit sensiblement				
	Réduit efficacement		Très élevé		

	Pas d'impact
	Très faible impact
	Moyen impact
	Fort impact
	Très fort impact